
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 18 janvier 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, MM. Sylvain Clavel et Soli Pardo*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier, mercredi 18 janvier et lundi 30 janvier 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous aurons une séance supplémentaire le lundi 30 janvier. Ne l'oubliez pas!

Tout à l'heure, nous avons été saisis d'une motion d'ordonnancement de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz pour demander que le rapport M-947 A, inscrit à notre ordre du jour, soit traité au cours de cette séance... Monsieur Buschbeck, souhaitez-vous vous exprimer à la place de M^{me} Perler-Isaaz?

M. Mathias Buschbeck (Ve). Oui, je vous remercie, Madame la présidente. Ce sujet a fait l'unanimité au sein de la commission. Il ne devrait donc nous prendre que cinq minutes. Simplement, je tenais à dire qu'il n'aura plus de sens si nous ne le votons pas ce mois-ci, puisque nous devons soutenir la candidature genevoise à la Fête fédérale de lutte. Je vous encourage donc à voter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 36 oui contre 1 non.

3.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Marc Dalphin.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 15 février 2011. La commission s'est réunie les 16 et 30 mars 2011 ainsi que le 4 mai 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier cette proposition.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz et M^{me} Sarah Maes. Sans leur aide, ce rapport n'aurait pas pu être effectué, le rapporteur les remercie.

Introduction

«Genève est une ville exceptionnelle dans le «rien faire».

Il est possible de faire beaucoup mieux, et ce n'est pas une question d'idéologie.»

Michèle Künzler

Séance du 16 mars 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement et de la mobilité, de MM. Sylvain Guillaume-Gentil, directeur du bureau Transitec, et Thierry Chanard, du bureau GEA Vallotton et Chanard SA

M. Pagani salue la diligence avec laquelle les services municipaux et les mandataires ont répondu aux demandes de l'IN-2 (166). Il explique que le Conseil administratif a décidé de lancer un premier essai, grandeur nature, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative. Des aménagements préalablement validés par la Direction générale de la mobilité seront mis à l'essai pendant un an. Il rappelle le processus qui a été suivi pour l'aménagement récent de la place des Grottes, qu'il juge concluant, et qui va servir de modèle à ce projet.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 5304. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnement, 3919.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M. Macherel explique que la présente demande de crédit de réalisation fait suite à l'acceptation par le Conseil municipal de l'initiative IN-2 (166) intitulée «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces». Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, le Conseil municipal a déjà approuvé le crédit d'étude compris dans la proposition PR-785, dans laquelle est décrite la planification des fermetures des 200 rues en quatre étapes. La présente proposition vise à réaliser un premier lot à l'essai de 50 rues. D'ici à 2014, le Conseil municipal sera progressivement saisi de nouvelles demandes de crédit pour réaliser les autres tranches.

M^{me} Giraud expose le plan de la présentation. Dans un premier temps, les deux mandataires exposeront la méthodologie suivie pour identifier les 200 rues potentiellement piétonnes et sélectionner les 50 premières rues du plan. Pour sa part, elle exposera ensuite les études toujours en cours dans le cadre de la proposition PR-785, puis les travaux et les aménagements prévus dans le cadre de la proposition PR-862.

M. Guillaume-Gentil expose la méthodologie suivie par les mandataires pour mettre en œuvre les objectifs de l'initiative IN-2 (166). Il explique que le projet consiste à replacer la piétonnisation par rapport aux autres outils existants, tout en s'assurant de l'acceptabilité et de l'approbation de la démarche suivie. Il précise que l'objectif est de favoriser la convivialité tout en préservant l'équilibre entre les divers modes de mobilité. Le résultat de la démarche combine, d'une part, l'étude du territoire à partir des stratégies du plan directeur communal (PDCOM) et du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) et, d'autre part, le recueil des attentes spécifiques des acteurs des quartiers. Il signale aussi que l'équipe de projet a rencontré les représentants des unités d'action communautaire (UAC), les associations de commerçants et les îlotiers. Les ateliers avec les associations d'habitants organisés par le parti des Verts, au printemps 2010, ont aussi été pris en considération, de même que les études techniques des services municipaux et les axes prioritaires du plan d'assainissement du bruit routier (OPBruit). La démarche suivie par l'équipe de projet a permis de proposer des aménagements piétonniers dans des axes correspondant à deux visions distinctes, celle d'une ville trépidante et celle d'une ville apaisée. La Genève trépidante correspond aux cœurs actifs de la ville, près des commerces et des bâtiments culturels, bien situés par rapport aux transports collectifs et aux parkings publics. La Genève apaisée correspond davantage aux quartiers d'habitation, souvent situés jusque dans la couronne urbaine, aux abords des écoles, des crèches, des établissements médico-sociaux (EMS), et dans les lieux propices à la déambulation et à la détente.

M. Chanard relève l'utilité de la concertation avec les acteurs de la vie en ville, qui a permis de nuancer la définition stricte de la rue piétonne en fonction des perceptions sensibles. En effet, les catégories de rues varient suivant les saisons ou les heures d'animation, suivant qu'elles ont une fonction d'accès ou

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

de déplacements. Ainsi, dans le groupe des rues trépidantes, on trouve des axes transversaux, très animés, a priori réservés aux piétons (par exemple, la place du Molard) et des tracés longitudinaux, qui permettent de connecter efficacement deux points d'un quartier (par exemple, la rue Patru). La même nuance s'applique aux rues apaisées, suivant qu'elles favorisent la rencontre et la vie de quartier (par exemple, le chemin des Ouches) où qu'elles soient dévolues à la flânerie (par exemple, le quai des Vernets).

Questions et réponses

Un commissaire prend acte de la réversibilité des aménagements. Cela répond à l'une de ses principales préoccupations.

Une commissaire félicite les mandataires et les services municipaux pour la qualité de leur travail, bien qu'elle regrette que l'aspect technocratique ait primé sur l'approche de terrain. Elle souhaiterait savoir pourquoi les rues du réseau secondaire ont été systématiquement écartées de l'étude préalable. Elle souhaite aussi connaître le statut de la contre-route du début impair de l'avenue d'Aire.

M. Macherel répond que la Ville s'est concentrée sur le réseau de quartier sur indication de la Direction générale de la mobilité, qui a clairement fait savoir qu'elle n'aurait pas donné d'autorisation pour des rues d'autres catégories, même pour un essai de douze mois. Il insiste que, pour apparaître viable, l'IN-2 (166) doit être appliquée dans un cadre réalisable, s'agissant du cas spécifique de la contre-route de l'avenue d'Aire.

M^{me} Giraud reconnaît que la concertation n'est pas décrite en détail dans cette demande de crédit, en expliquant que le document est surtout axé sur les travaux. Elle rappelle que les services de la Ville attendent aussi des mandataires qui se chargeront des prochaines études localisées de circulation et d'aménagement qu'ils fassent des propositions sur la concertation.

Une commissaire exprime son scepticisme et craint que les mesures de piétonnisation de la place du Petit-Saconnex provoquent un report de trafic sur d'autres rues. En effet, cette mesure influera immédiatement sur les rues les plus proches, déjà à sens unique, qui deviendront donc des impasses.

M. Pagani rappelle qu'une étude a été consacrée par la Ville à la place du Petit-Saconnex, dont la piétonnisation est programmée dans le plan financier d'investissement.

Un commissaire demande combien de places de stationnement seront supprimées dans le cadre de la piétonnisation.

M. Pagani appelle de ses vœux un système de compensation par des zones bleues extraordinaires, qui devraient être réservées dans les parkings souterrains

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

existants, publics ou privés. Il estime que ces places pourraient être louées de 300 à 400 francs par an.

Séance du 30 mars 2011

Première partie

Audition de la délégation de la Section genevoise du Touring Club Suisse (TCS), composée de M. Guy Zwahlen, président, M. Henri-Pierre Galletti, directeur, et de M. Victor de Oliveira, ingénieur de la circulation, qui sont auditionnés à leur demande

M. Zwahlen tient à souligner que le TCS n'est pas opposé aux zones piétonnes pour autant que les places de parc automobiles soient compensées dans un rayon raisonnable du point où elles sont supprimées ou dans des parkings en ouvrage construits spécialement à cet effet. Il connaît des exemples réussis de zones devenues piétonnes dont la Ville de Genève pourrait s'inspirer, comme à Montpellier, qui possède une très belle zone piétonne dont les places de parc ont été compensées dans l'hypercentre, par un parking de 12 000 places.

S'agissant de la proposition PR-862, M. Zwahlen dénonce la mise en place d'une procédure qui exonère cette opération de toute publication dans la *Feuille d'avis officielle*. Le TCS reçoit de nombreuses plaintes à ce sujet, provenant de personnes qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer publiquement dans les structures associatives. Ces personnes sont donc privées du droit de faire des remarques dans un cadre officiel, ce qui constitue un déni de démocratie. Il déplore aussi le coût de l'opération, 5 millions de francs pour des mesures à l'essai, alors que cette somme aurait été mieux investie dans un projet définitif, joli et bien fait. A l'instar de Genève Tourisme, le TCS est favorable à des zones piétonnes denses et non, comme le prévoit la proposition PR-862, à un patchwork incohérent de rues sans liens entre elles. Il affirme que l'association des piétons a aussi réclamé de véritables zones piétonnes. D'ores et déjà, il annonce un référendum à ce sujet.

M. Zwahlen est aussi d'avis qu'il aurait fallu réaliser des études préalables guidées par une vision à long terme. Il ne se reconnaît pas dans le processus de concertation décrit à la page 7 de la proposition PR-862. Le TCS, qui est pourtant l'un des principaux acteurs concernés, n'a jamais été formellement invité à une séance de concertation autour d'un plan des rues genevoises. Des questions importantes restent pourtant en suspens: que faire pour assurer des places de parc aux habitants et aux visiteurs? Comment compenser les places perdues?

M. Zwahlen assure que le TCS est ouvert à la discussion. Il estime que certaines solutions sont bonnes, par exemple: mettre à la disposition des habitants de la Jonction le parking de l'Hôtel des finances. M. Zwahlen est aussi d'avis que

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

les rues piétonnes devraient être fermées à toute circulation, y compris aux bicyclettes, tout en permettant l'accessibilité de proximité. Il rappelle que les conducteurs de vélos peuvent entrer en conflit avec les piétons. Personnellement, il ne se sent guère rassuré à l'idée de laisser jouer ses enfants dans une rue traversée par des cyclistes. Il plaide également pour un mobilier urbain adéquat, intéressant et convivial. M. Zwahlen mentionne notamment l'attractivité et la sécurité comme deux facteurs essentiels de la réussite d'une rue piétonne. Les gens doivent en effet pouvoir s'y promener sans craindre les agressions.

M. Zwahlen estime aussi important de réaliser des études préalables sur le report du trafic sur les grands axes, et de s'assurer de leur capacité d'absorption. Il estime, en effet, absurde, par exemple, de fermer la rue de Montchoisy et de reporter la circulation vers la route de Frontenex qui est déjà très chargée. Dans les rues de quartier, M. Zwahlen plaide pour des zones de rencontre et des zones 30 km/h; il faut certes y empêcher le trafic de transit, mais aussi assurer que les détenteurs de macarons ne soient pas lésés. M. de Oliveira a procédé, en l'absence d'étude d'impact sur le stationnement et la circulation, à un comptage de la perte de places de parking sur le premier lot de 50 rues prévues à la piétonnisation, et il parvient à une estimation de 896 places automobiles bleues, blanches et de livraison et de 536 places pour deux-roues motorisés, soit 1500 usagers affectés.

M. de Oliveira note également que certaines rues mentionnées dans le premier lot sont déjà fermées à la circulation. La piétonnisation de l'une d'elles, actuellement appartenant au réseau secondaire, aurait des effets collatéraux sur deux autres rues. Il signale les rues déjà fermées: le chemin de la Clairière, aux Eaux-Vives, la rue Maurice (Vieille-Ville), la rue du Village-Suisse (Jonction) et la rue de l'Arquebuse (Jonction). Cette dernière, fermée à cause d'un chantier, fait l'objet d'un arrêté de circulation de 60 jours.

Questions et réponses

Une commissaire signale que le but de la piétonnisation est d'améliorer la qualité de vie en ville et que les habitants s'approprient des rues fermées à la circulation automobile. Il n'est pas nécessaire pour cela que des commerces assurent l'animation. S'agissant des parkings, il semble qu'ils ne soient pas tous pleins. Dans ce cas, faut-il vraiment compenser toute place de parc perdue?

M. Zwahlen répond que le taux de remplissage des parkings varie selon les jours et les heures. Il rappelle qu'un recensement des parkings souterrains est en cours. Cela dit, il juge qu'il n'est pas acceptable de supprimer des places de stationnement en surface qui servent à des personnes âgées qui conduisent leur voiture quelques heures par semaine. Il rappelle que le libre choix des transports et le bénéfice de places de stationnement adéquats sont des garanties constitutionnelles.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Un commissaire évoque le cas du boulevard Helvétique, qui est un énorme parking à ciel ouvert. Les voitures sont souvent occupées par une seule personne alors que l'emprise au sol est très importante par rapport à d'autres véhicules privés. Elle demande si cette situation est acceptable.

M. Zwahlen répond que l'occupation de l'espace par les voitures correspond au fait que les automobilistes sont majoritaires à Genève.

Un commissaire demande si le TCS a été, dans le passé, l'un des instigateurs de l'arrachage des rails de tramway.

Le président rappelle que, dans les années 1960, l'automobile représentait un progrès social. Tout le monde, ou presque, a été alors d'accord d'arracher les rails.

Deuxième partie de la séance de commission

Audition du Groupement transports et économie (GTE), auditionné à sa demande, représenté par M^{me} Isabelle Fatton et M. Nicolas Rufener

M. Rufener déclare que le GTE s'oppose avec fermeté à la proposition PR-862. Malgré les bons sentiments présentés dans l'exposé des motifs du projet, le GTE a le sentiment que la création des 200 rues piétonnes s'effectue sans concertation, sans mesure d'accompagnement, sans respect pour la garantie constitutionnelle de la complémentarité des modes de transport, sans réflexion globale sur la mobilité.

Pour M. Rufener, ce projet est pensé uniquement pour entraver le trafic motorisé. Or la mobilité est un dossier où la tension est très vive. Le vote protestataire en Ville lors des élections municipales a montré le ras-le-bol des citoyens à l'encontre des solutions dogmatiques.

Pour M. Rufener, les solutions négociées passent bien, les solutions imposées passent mal. Du côté des milieux économiques, on ne cesse pourtant depuis longtemps de tendre la main pour trouver des compromis. Malgré le refus du parking de la place de Neuve, ils ont soutenu le chemin de fer Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), l'extension du réseau de tramways et le développement des transports publics, ainsi que divers aménagements pour la mobilité douce. Ils ont aussi proposé successivement une traversée de la rade, puis une traversée autoroutière du lac afin de désengorger le centre-ville, requalifier le pourtour lacustre et réserver aux transports en commun des voies spécifiques sur le pont du Mont-Blanc. Malheureusement, ces propositions ont été accueillies avec dédain. Il y a dix-huit mois, les milieux économiques ont proposé de négocier un compromis sur le stationnement inspiré du modèle zurichois, mais la fin de non-recevoir a été brutale. Les discussions étaient pourtant prometteuses autour des projets du parking des Clés-de-Rive ou des Eaux-Vives.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M. Rufener a l'impression désagréable que quelle que soit la proposition elle ne rencontrera aucun écho, parce qu'elle provient des milieux privés. Le secteur de Rive va-t-il donc rester dans son état actuel, sans rapport aucun avec une vision d'urbanisation moderne?

M. Rufener regrette l'optique partisane de l'initiative IN-2 (166), qui s'est même retrouvée dans son traitement par le Conseil municipal. Il déplore ensuite que le Conseil administratif en lance la mise en œuvre avec la méthode des mises à l'essai, méthode qu'il juge discutable. Les mises à l'essai menées normalement consistent à les stopper pour en faire un bilan. Ici, on fait le contraire: on ferme à l'essai, puis, si des obstacles se présentent en cours de route, on revient à la situation initiale. Pourtant, c'est le Canton qui aura le mot de la fin en délivrant ou non d'hypothétiques autorisations de construire que la Ville devra bien demander tôt ou tard. Il avertit que, dans ce contexte, les milieux économiques genevois sont prêts à combattre.

De la démarche consultative menée par la Ville, M. Rufener retient que presque personne n'a été approché. Les commerçants n'ont été vus que brièvement, alors que les représentants du secteur des transports attendent toujours une rencontre. M. Rufener doute de la volonté réelle de consulter les milieux économiques sur ce projet. Au sujet du contenu du projet, M. Rufener regrette la confusion largement entretenue dans le projet entre zone piétonne et zone à mobilité douce, accessible notamment aux cyclistes. Cette cohabitation peut pourtant être source d'accidents. De son point de vue, le projet vise à pénaliser le trafic motorisé et à dissuader les automobilistes, en paralysant les réseaux primaire et secondaire. Le projet passe aussi sous silence les dizaines de milliers d'automobilistes pendulaires qui viennent à Genève tous les jours, de même que leur apport fiscal.

M. Rufener estime que, en agissant de la sorte, la Ville prend le risque de pénaliser l'emploi et de scier la branche sur laquelle elle est assise. La Ville, en effet, parie davantage sur l'emploi, qui lui rapporte, que sur le logement, qui lui coûte.

Par ailleurs, M. Rufener prévient aussi que les entreprises du secteur qu'il représente rechignent de plus en plus à faire des interventions au centre-ville. Les entraves croissantes à l'accessibilité imposées par des décisions politiques incompréhensibles pourraient les amener à introduire une taxe pour se déplacer en ville.

M. Rufener tient encore à signaler que le plan directeur communal est présenté dans la proposition PR-862 comme un instrument contractuel, alors qu'il n'est qu'un outil de planification qui ne peut s'inscrire que dans les limites légales imposées par la loi sur l'administration des communes.

Il critique aussi l'argument de la lutte contre le bruit routier invoqué par le projet, alors que les routes de quartier ne sont de loin pas les plus bruyantes. A son avis, la solution au bruit, c'est le revêtement phonoabsorbant et l'insonorisation des immeubles. A ce propos, il souligne que les rues piétonnes très fréquentées

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

sont aussi très bruyantes. Enfin, selon M. Rufener, ce projet pose davantage de problèmes qu'il ne propose de solutions.

M^{me} Fatton relève le manque de vision globale qui se dégage de la proposition PR-862. Les milieux économiques sont très inquiets que les projets successifs dans le domaine de la piétonnisation continuent leur vie, indépendamment les uns des autres, et soient discutés séparément au lieu d'être fusionnés dans une seule stratégie cohérente. Au sujet de la concertation menée dans le cadre du projet, M^{me} Fatton déplore que les unités d'action communautaire (UAC), dont on leur a expliqué que ce sont des assistants sociaux, soient considérées comme des partenaires représentatifs, à égal niveau que les commerçants et les hôteliers. Lors d'un atelier de travail tenu le 3 décembre 2010, ces derniers ont été invités à livrer des noms de rues, sans aucun critère de sélection, ni indication sur les emplacements des commerces ou des écoles. On leur a aussi demandé de réfléchir théoriquement à des rues apaisées et à des rues trépidantes. M^{me} Fatton a eu l'impression qu'on lui demandait de jouer l'avenir de la ville aux fléchettes ou à la roulette russe et qu'on lui imposait les choses.

M^{me} Fatton déplore aussi qu'une séance avec un groupe transports, qui devait succéder à la réunion avec les commerçants, n'ait finalement jamais été organisée, ce qui a empêché les représentants de ce secteur de présenter ses propres propositions de chemins alternatifs et d'accessibilité pour les livraisons.

Toujours sur la concertation, M^{me} Fatton relève que le président de la commission des travaux et des constructions, M. Alexandre Wisard, et elle-même ont reconnu, lors d'une émission sur Radio Cité, que le processus mis en place avait laissé à désirer.

M^{me} Fatton tient à rappeler que les milieux économiques sont favorables à des zones piétonnes, à condition qu'elles soient animées et attractives de jour comme de nuit. Sans habitation ni commerce, une rue piétonne n'est qu'un prétexte pour empêcher la circulation. Sans animation, une rue piétonne risque de connaître des problèmes d'insécurité. A son avis, la place du Rhône est un exemple réussi de zone piétonne animée et ouverte.

M^{me} Fatton appelle aussi de ses vœux une réelle coordination entre la Ville et le Canton. Pour l'heure, le GTE s'oppose à la demande de crédit de la proposition PR-862, dont le coût est exorbitant, qui n'est pourtant que le premier d'une série de projets exorbitants.

Questions et réponses

Un commissaire félicite les personnes auditionnées pour la clarté de leur exposé. Il demande s'ils seraient d'accord de soutenir le lancement d'un référendum contre le projet.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M^{me} Fatton répond: «Nous sommes prêts!»

M. Rufener souligne qu'une forte proportion dans les milieux économiques est prête à en découdre. Le référendum est une possibilité, ainsi que le recours systématique contre les autorisations de construire. A son avis, sans compromis, rien ne sera fait en 2014, ni même dans dix ans.

Une commissaire fait remarquer que le compromis zurichois a pris du temps. Il a en effet fallu vingt ans pour créer une zone piétonne le long du Limmatquai. Elle comprend les regrets exprimés au sujet de la difficulté à mener une concertation à Genève, mais a le sentiment que les milieux économiques genevois sont aussi moins souples que ceux de Zurich. Au sujet de Genève, elle mentionne le fait que le projet consiste à créer des rues piétonnes au centre-ville mais aussi dans tous les quartiers de la ville. Elle demande si le GTE a des propositions à ce sujet.

M. Rufener répond que son analyse s'applique au centre et à l'hypercentre, indifféremment. Au sujet de la concertation, il est convaincu que l'on est davantage porté à la confrontation quand on a la majorité au niveau politique. Quant à l'économie, elle n'a que faire de la confrontation. Ses milieux sont favorables aux centres-villes qui fonctionnent, conviviaux et accessibles, éloignant les voitures qui n'ont rien à y faire, connectés à des lignes de transports en commun performantes, et avec des parkings en nombre suffisant à proximité.

Troisième partie de la séance de commission

Audition de M. Jean-Pierre Tripod, architecte et propriétaire de l'immeuble 27-29, rue de la Coulouvrenière, qui est auditionné à sa demande dans le cadre de l'étude de la proposition PR-862

M. Tripod explique qu'il est propriétaire, depuis 1986, d'un immeuble de location administratif et commercial de cinq étages et un rez, situé rue de la Coulouvrenière. On y trouve une imprimerie, un magasin de tabac-journaux, un restaurant connu pour ses fondues, une galerie d'art, ainsi que divers bureaux. Il y a aussi un parking extérieur de 28 places, côté quai des Forces-Motrices, existant depuis cinquante ans. Il précise que ces places ne sont pas louées à des pendulaires mais à des riverains.

M. Tripod dit ne pas souhaiter se prononcer sur le fond du projet. Il souhaite soumettre quelques questions. Il souhaite savoir comment la Ville de Genève compte garantir l'accès aux ayants droit, sachant que la rue de la Coulouvrenière compte 320 places de parc privatives en sous-sol et en surface, six restaurants, 15 commerces et une école de danse. Il souhaite aussi savoir quel sera l'impact de la piétonnisation de la rue de la Coulouvrenière sur les incivilités, le bruit, les nuisances nocturnes et la drogue. S'il y a une étude à ce sujet, il souhaiterait disposer d'une copie.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Initiateur et ancien président de l'Association de quartier Pro Coulouvrenière, M. Tripod dit parler en connaissance de cause et en tant que porte-parole des habitants qui réclament des conditions de vie nocturne normales. A ce titre, il souhaite savoir si la rue de la Coulouvrenière est trépidante ou apaisée. Il se demande si le but du projet de piétonnisation est de développer l'aspect trépidant, avec des boîtes de nuit, qui attireront encore plus de dealers et de drogués, ou d'apaiser la rue.

Au sujet de la composition actuelle de l'Association Pro Coulouvrenière, il dit qu'elle est composée surtout de représentants de l'Usine, c'est pourquoi il doute de la représentativité du résultat de la consultation éventuelle à laquelle l'association aurait pris part.

Le président assure M. Tripod que la commission va relayer ses questions, car elle n'est pas en mesure d'y répondre elle-même. Il lui suggère aussi d'interpeller directement le Conseil administratif.

M. Tripod insiste beaucoup sur sa demande d'une étude d'impact relative aux incivilités.

Quatrième partie de la séance de commission

Audition de M. Jean-Pierre Jobin, président de Genève Tourisme & Congrès, auditionné sur demande des commissaires

M. Jobin souhaite communiquer la position du comité de l'association Genève Tourisme & Congrès (GT&C) sur la proposition PR-862. Il précise que cette position est exclusivement axée sur les enjeux du tourisme. Il explique que les zones piétonnes ont un intérêt touristique indéniable. Les vraies zones piétonnes comprennent plusieurs rues de quartier liées entre elles, ce qui n'est pas la même chose qu'une série de petits tronçons éparpillés dans la ville. Elles sont accessibles aux transports en commun. Elles sont assorties de places de parc en suffisance pour permettre notamment le dépôt des achats. Les vraies zones piétonnes sont également interdites à toute circulation et confèrent aux promeneurs un sentiment de confort. Les bureaux et les commerces devraient bénéficier d'une permission pour les livraisons durant les premières heures de la matinée. Le mobilier urbain des zones piétonnes, les végétations qui les décorent et les animations qui s'y déroulent renforcent la convivialité.

M. Jobin souhaite également attirer l'attention sur le rôle des hôtels dans le tourisme. Il importe que les clients puissent accéder en tout temps à leur hôtel avec leurs bagages, en voiture ou en taxi. Enfin, il convient de mettre en place une signalétique appropriée, ce qui permettra d'en faire la promotion auprès des visiteurs.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M. Jobin estime avoir trouvé, dans la proposition PR-862, une réponse aux préoccupations des hôteliers, dans les passages relatifs aux ayants droit, mais il tient à appuyer son importance auprès de la commission.

Questions et réponses

Une commissaire constate, après les auditions faites lors de cette séance, combien de craintes suscite la piétonnisation dans les milieux des commerçants, des automobilistes, du tourisme et auprès de certains habitants. Elle observe cependant un plaidoyer pour les zones piétonnes. Elle demande dans quels secteurs ces zones devraient être instaurées.

M. Jobin estime qu'une zone piétonne de la Vieille-Ville ferait sens du point de vue touristique. Par contre, il n'imagine pas la pertinence de zones piétonnes à la Servette, à Saint-Jean ou à Malagnou, qui n'ont pas d'intérêt touristique au sens propre.

Séance du 4 mai 2011

Audition de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité, et de M. Guillaume Zuber, directeur du Service de surveillance des communes

M^{me} Künzler fait part de sa joie d'être auditionnée à cette commission, elle-même ancienne conseillère municipale et membre de la commission des travaux.

M^{me} la conseillère d'Etat rappelle les étapes de cette initiative. Formellement, l'initiative a été adoptée et le premier projet de loi a été validé. Il s'agit ici d'un crédit de réalisation. Le Département de l'intérieur et de la mobilité a donné des conditions pour le choix des rues qui deviendront des rues piétonnes. Le département statuera pour chaque demande. Elle rappelle que ce sont des demandes provisoires, qui sont donc réversibles. A Troinex, par exemple, quatre rues ont été fermées puis rouvertes à la circulation.

Ce serait pour une année ou deux, puis une procédure définitive sera actionnée, mais qui demande une procédure ad hoc pour n'importe quelle modification de circulation. Les propositions de rues font donc partie de la première étape. Ces propositions doivent être validées selon les dix critères de faisabilité donnés par le département. Les rues choisies sont rendues piétonnes, puis le département observe si cela apporte le bénéfice voulu. C'est un sujet qui semble chaud mais, en fait, ça a déjà été fait. Des rues ont disparu, telles que la rue Beaulieu ou la rue Jean-Jacques-de-Sellon. Il y a eu de nombreuses réussites, telles que la place du Molard, la rue de la Navigation. Pour certaines rues, ça a apporté de nombreux

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

plus pour les habitants, tels que la rue des Ouches. Cette rue est très utilisée par tous et ne pose pas de problèmes de circulation. Il ne faut pas dramatiser, certains essais sont des réussites, d'autres des ratés, mais il est toujours possible de revenir en arrière. Ce n'est pas un souci, puisque c'est encore provisoire.

Un commissaire a bien retenu que certains parkings privés sont inoccupés. Il se demande si cela signifie que le département négociera avec le privé pour faire en sorte que ces places inoccupées soient occupées de manière publique, louées à l'heure avec des systèmes d'horodateur.

M^{me} Künzler répond que cela pose deux problèmes. L'objectif n'est pas de transformer ces parkings en parkings à l'heure. Les parkings pour habitants et pour les commerciaux sont deux choses différentes. La parking de Rive sera conçu pour ces deux types de public, à l'instar du parking Saint-Antoine. Il faut aussi que les personnes acceptent de payer le parking. Il y a eu beaucoup de réclamations à la Jonction, où il y a deux parkings publics qui sont à moitié vides. Il a été proposé aux habitants deux mois gratuits et un tarif de 170 francs pas mois. Dix-sept personnes se sont montrées intéressées, ce qui est très peu. Il est important de souligner l'augmentation du nombre de ménages sans véhicule. Dans les logements sociaux, par exemple, il est inutile de faire une place de parking par logement, car les locataires ont peu de voitures. C'est un phénomène qui rejoint toutes les villes d'Europe. Le nombre de ménages sans voiture est passé de 30% il y a dix ans à 38% maintenant en ville de Genève. Plus on s'approche de l'hypercentre, type Saint-Gervais, plus ce pourcentage est élevé. Elle rappelle que, à New York, 75% des ménages sont sans voiture. Aux Eaux-Vives, depuis le début de ces discussions autour du parking du Pré-l'Evêque, il y a déjà 300 voitures de moins dans le quartier. L'action zone bleue a eu des effets très positifs pour les habitants, à tel point que ce sont les communes autour de Genève qui se demandent quoi faire, puisque c'est là que se parquent les voitures tampons.

Questions et réponses

Un commissaire demande comment il est possible d'observer les résultats quand on ferme une seule rue, alors que l'objectif, à long terme, est de fermer 50 puis 200 rues. Quand une rue est fermée, le trafic ne fait que contourner la rue en question et le problème se reporte ailleurs. Il trouve de plus qu'une expérience à 5 millions de francs, ce n'est pas rien pour simplement faire des essais. Il y a des bureaux d'ingénieurs qui peuvent peut-être comparer à d'autres villes, puisque l'expérience a été menée ailleurs. Genève, attractive en termes de trafic, est comparable à Bâle, par exemple. De plus, il aimerait savoir combien il y a de places de parking sur le territoire de la Ville. Il y en a 32 000 à Monaco, par exemple. Il trouve dommage que Genève doive payer pour voir, alors que c'est possible de comparer avec d'autres villes.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Concernant les statistiques sur les places de parking en ville de Genève, M^{me} Künzler explique que c'est une demande qui a souvent été formulée pour avoir les chiffres exacts. Mais il semble qu'il y ait 40 000 places publiques et sûrement autant de privées sur la commune, ce qui est un chiffre énorme et ce qui est plus que ce que Zurich avait avant le compromis qui a été fait dans cette ville. M^{me} Künzler estime que Genève est une ville exceptionnelle dans le «rien faire». Il est possible de faire beaucoup mieux et ce n'est pas une question d'idéologie. La ville de Bordeaux, par exemple, qui a été dirigée par M. Juppé, qui est loin d'être du même bord que M^{me} la magistrate. Malgré cela, il a réussi une ville magnifique, avec revalorisation de l'espace public, des zones piétonnes, un tram très bien conçu, réfléchi en lien avec l'espace public. A Genève, les projets de tram sont fabuleux mais, au niveau esthétique et de revalorisation de l'espace public, ça laisse à désirer. Le Conseil d'Etat vient de déposer un projet de loi pour des interventions artistiques sur le tronçon de tram jusqu'à Bernex. Genève est l'une des dernières villes sans zone piétonne. Le centre de Florence et de Rome, il y a trente ans, étaient accessibles en voiture et, maintenant, il n'est plus possible de rentrer dans la ville. En Amérique du Sud également, certaines villes ont fait le choix de devenir piétonnes.

Pour un aménagement piéton réussi, il faut prendre deux choses en compte: des rues commerciales en centre-ville avec des commerces et des bistrotts qui pourraient se mettre en place, et également des rues de quartier, avec un trafic apaisé, des possibilités de jouer pour les enfants et de rester dehors pour les personnes âgées. D'autres rues resteraient ouvertes au trafic.

M^{me} Künzler trouve scandaleux qu'il y ait encore autant de trafic de transit en ville, qui s'infiltré dans tous les quartiers. C'est un problème de ne pas réussir à se dire qu'il faut changer les choses. Ces essais permettront d'avoir des expériences positives qui sont importantes pour convaincre la population. L'objectif est qu'il y ait moins de trafic de transit et qu'il soit possible d'accéder à la ville en cas de besoin, que les transports pour les marchandises, les taxis, les transports pour personnes handicapées et les transports publics arrivent en ville.

Concernant le report du trafic, M^{me} Künzler répond effectivement que oui, en partie. Ce qui est constaté, c'est qu'il y a beaucoup d'élasticité. Par exemple, 200 ou 300 voitures passaient par la rue de l'Arquebuse et la *Tribune de Genève* avait annoncé une catastrophe si la rue était fermée. Mais, finalement, il n'y a pas de problème. Les gens ont choisi de faire un autre choix, ils s'adaptent, prennent un autre chemin ou le bus.

Discussion de la commission

Le Parti radical fait part du fait qu'il est encore plus dubitatif sur cette proposition que quand il l'a lu pour la première fois. La première audition des services

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

municipaux était peu concrète. Il trouve que dépenser 5 millions de francs pour un projet provisoire est beaucoup trop et que, comme M^{me} la magistrate l'a dit, c'est beaucoup d'argent pour des aménagements provisoires. Il va donc refuser vigoureusement la proposition.

Le Parti démocrate-chrétien est peu convaincu par les explications données par M^{me} la magistrate. Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec les rues piétonnes, mais si elles sont pensées et argumentées et qu'elles présentent des compensations pour les places de parc perdues. Il n'est pas possible d'essayer sans avoir des places à proposer pour toutes celles qui ont été proposées. La ville doit être aménagée intelligemment et non au gré de certaines idéologies et fantasmes.

Dans l'intérêt public, le Parti démocrate-chrétien refusera la proposition. Il fera une annonce à l'issue du vote.

Un commissaire des Verts explique que les Verts sont les initiants du projet des 200 rues piétonnes, donc ils accepteront la proposition. Il rajoute que M^{me} Künzler a bien précisé que Genève ne fait rien, il faut donc agir pour changer les choses.

Une commissaire socialiste exprime aussi un petit bémol par rapport au projet. En effet, son parti souhaiterait voir des zones piétonnes mais, néanmoins, elle pense qu'il faut agir petit à petit et que, si l'on n'essaie pas, on n'y arrivera jamais. Il faut des rues trépidantes et des rues apaisées. La population apprécie cela et la commissaire pense que la politique du Parti socialiste, en matière d'aménagement public, doit plaire davantage que celle de l'Entente. Le crédit sera donc voté par les socialistes.

L'Union démocratique du centre est forcément contre ce projet. En effet, les rues piétonnes ne sont pas apaisées. L'Union démocratique du centre veut davantage des zones piétonnes. Comme l'a fait remarquer un commissaire, ce sont des aménagements provisoires et la circulation se déplacera ailleurs. Il faut fermer toutes les rues de façon provisoire pour voir comment cela se passe.

Un commissaire libéral a été surpris par la prise de position du commissaire des Verts, qu'il compare à la célèbre phrase de Charles de Gaulle qui dit que «nous sommes au bord du précipice, alors faisons un pas en avant». Le commissaire des Verts rétorque: «Je vous ai compris!»

Pour prendre le point de vue du piéton, il se demande s'il y a un ingénieur de la circulation à Genève. Le flux du trafic doit être assuré, comme le mentionne la Constitution fédérale. Il est nécessaire de créer des zones piétonnes, mais pas de cette manière. Il considère la proposition comme inconséquente et irréfléchie. Il ne la votera pas.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

A gauche toute! acceptera la proposition, car l'enjeu en vaut la peine. Le parti est scandalisé que le département n'arrive pas à obtenir du secteur privé le nombre exact de places de parc libres. Si ces informations étaient disponibles, ce serait possible d'avancer la discussion sur la question des compensations de places de parking. Le groupe considère que la création de ces 50 rues piétonnes serait une vraie stimulation pour Genève.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-862 est acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 non (2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC).

Un commissaire démocrate-chrétien annonce un rapport de minorité sur cet objet.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 136 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

12 septembre 2011

B. Rapport de minorité de M. Alain de Kalbermatten.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement des auditions en commission, veuillez vous référer à l'excellent rapport de majorité de M. Marc Dalphin. Ce rapport de minorité se bornera à traiter cette proposition sous un angle purement politique.

Une minorité de la commission refuse la proposition PR-862 qui, selon elle, ne garantit pas les principes suivants, essentiels à la création de zones piétonnes:

1. liberté individuelle du choix du mode de transport;
2. accessibilité du centre-ville pour tous;
3. création d'un plan de piétonnisation global et cohérent;
4. existence d'une vraie concertation entre la Ville, les habitants et les commerçants;
5. respect de la vocation commerciale de toute zone piétonne;
6. création de zones piétonnes sur les réseaux routiers à faible charge de trafic;
7. création de zones piétonnes à proximité d'un parking ou de places en surface accessibles;
8. compensation de toute place de surface perdue.

La minorité estime que cette proposition a été rédigée à la hâte par le Conseil administratif et ses services, en raison de pressions politiques de la part d'une fraction de l'Alternative.

Nous déplorons le coût élevé (5 136 000 francs) de l'opération pour des mesures à l'essai, alors que cette somme serait mieux investie dans un projet définitif. Nous déplorons également qu'il n'y ait aucune étude préalable quant au report du trafic sur les grands axes et leur capacité à absorber le surplus de trafic induit.

Nous estimons que la réalisation de cette proposition impliquerait une perte de 896 places de parking (bleues, blanches ou de livraison) et de 536 places pour deux-roues motorisés, soit 1500 usagers affectés. Une telle perte ne saurait être justifiée par la création d'un seul lot de 50 rues piétonnes. Nous désirons des zones piétonnes denses et réfléchies, et non pas, comme le prévoit la proposition PR-862, un patchwork incohérent de rues sans lien entre elles.

Les minoritaires proposent donc que la Ville de Genève s'inspire de réalisations réussies à l'étranger, où les places de parking en surface ont été compensées

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

par des parkings souterrains. Citons les exemples de Munich, Strasbourg, Montpellier, ou encore le modèle zurichois, qui a permis la création de zones piétonnes et de parkings en compensation de la perte de places en surface.

Nous sommes favorables à la création de zones piétonnes, mais ce processus devrait inclure la concertation, des mesures d'accompagnement, la garantie constitutionnelle de la complémentarité des modes de transport et, enfin, une réflexion globale autour de la mobilité de notre ville. Nous demandons aussi que la Ville s'attelle à des enjeux particuliers, tels que le risque de pénaliser l'emploi et le commerce en ville, le risque de rencontrer des problèmes d'insécurité, et la nécessité de créer un mobilier urbain adapté – ce dernier point n'ayant pas été soumis ni débattu au sein de la commission. Or ces enjeux sont les garants de l'attractivité et de la sécurité des rues piétonnes, et donc de leur succès.

Lors des auditions, il est ressorti un manque d'anticipation pour garantir aux ayants droit privés un accès vers leur habitation ou leur commerce.

Nous avons également remarqué des lacunes concernant les intérêts de la Genève touristique, à savoir la garantie que les clients des hôtels puissent y accéder avec leurs bagages par transport privé ou commun 24 h sur 24 h.

Nous déplorons le fait que les partisans de l'initiative IN-2 rejettent toute idée de compromis pour des raisons idéologiques, au détriment de l'intérêt général. Privilégions le consensus, sans lequel il serait regrettable d'aboutir au lancement d'un référendum par la société civile et au blocage de ce projet pour les années à venir.

Lors des auditions, aucune réponse crédible ne nous a été apportée. C'est pourquoi la minorité de la commission vous demande de refuser la proposition PR-862. Elle prie le Conseil administratif de préparer une nouvelle proposition incluant tous les acteurs qui font la Ville de Genève.

Rappel du vote sur la proposition PR-862: pour: 2 A gauche toute!, 3 socialistes, 3 Verts. Contre: 2 démocrates-chrétiens, 2 libéraux, 1 radical, 2 Union démocratique du centre.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

3.b) Motion du 17 janvier 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M^{mes} Marie Chapuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «IN-2 – 200 rues piétonnes: compensation et plan d'ensemble cohérent des futures rues piétonnes» (M-994)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un plan d'ensemble cohérent pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 «200 rues piétonnes»;
- de chiffrer les compensations pour les futures propositions, avec une clé de compensation de 0,8 pour des places destinées aux deux-roues motorisés ou non, cela afin de permettre que la compensation accompagne la réalisation des rues piétonnes;
- de tenir le Conseil municipal informé des discussions en cours concernant le parking des Clés-de-Rive.

3.c) Résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Michel Amaudruz et Olivier Tauxe: «Une étude plus détaillée pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 – 200 rues piétonnes» (R-149)².

PROJET DE RÉOLUTION

Vu:

- l'aboutissement de l'initiative populaire IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»;
- que cette initiative vise la création de zones piétonnes prioritairement autour des écoles (lieux d'enseignement), des crèches, des établissements médico-sociaux (EMS), des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3920.

² Annoncée et motion d'ordonnancement, 3867.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

médicaux, tout en garantissant une bonne accessibilité aux transports en commun, aux livraisons et aux ayants droit;

- que la complémentarité des modes de transport est une garantie constitutionnelle;
- le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP), le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
 - présenter un plan d'ensemble cohérent et financièrement chiffré concernant les tronçons qui seront piétonnisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'IN-2;
 - chiffrer exactement le nombre de places de stationnement qui seront ainsi supprimées;
 - présenter un plan des places de parc perdues et des places de parc trouvées en compensation;
 - présenter une étude sur le report du trafic sur les grands axes;
 - informer le Conseil municipal sur l'avancement des discussions concernant le parking des Clés-de-Rive.

La présidente. Le bureau a décidé de lier pour le débat les rapports PR-862 A/B aux deux nouveaux objets dont vous avez accepté l'urgence hier, à savoir la motion M-994 et la résolution R-149.

Je donne la parole au président de la commission des travaux et des constructions, M. Alexandre Wisard, qui ne la demande pas. Je ne donne pas la parole au rapporteur de majorité, M. Marc Dalphin, qui ne peut plus la prendre mais qui est parmi nous à la tribune du public, et nous le saluons... (*Applaudissements.*)

Je donne la parole au rapporteur de minorité, M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten, rapporteur de minorité (DC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je ne peux que regretter l'absence de l'excellent conseiller municipal qu'était M. Marc Dalphin, et je tiens aussi à le saluer ce soir, car il a fait un excellent rapport de majorité, majorité que certains partis arrivent à reconnaître...

Concernant la résolution R-149, déposée par l'Union démocratique du centre, et la motion M-994, déposée conjointement par les Verts et le Parti démocrate-chrétien, j'aimerais juste savoir comment nous allons faire exactement, Madame la présidente, puisque ces trois objets sont liés dans le débat. Est-ce que nous votons le renvoi direct au Conseil administratif, car c'est quand même le but?

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

La présidente. Les votes seront séparés, comme toujours. J'imagine que les déposants demanderont que la résolution soit renvoyée au Conseil administratif... Nous voterons d'abord les rapports PR-862 A/B, puis les nouveaux objets.

M. Alain de Kalbermatten. Très bien! Merci, Madame la présidente. Alors, en tant que rapporteur de minorité, je voudrais dire que la commission a travaillé avec célérité et beaucoup de sérieux, et que nous pouvons être satisfaits, aujourd'hui, puisqu'une de nos revendications primordiales consistait justement à trouver un compromis et à casser une certaine intransigeance, dont certains partis – poussés par des raisons idéologiques – ont fait preuve lors du vote en commission. Je voulais relever cet élément avant le débat sur les rapports PR-862 A/B et sur l'amendement qui a été déposé au bureau, je crois.

La présidente. Avant d'entamer le premier débat sur les rapports PR-862 A/B, je vous propose d'ouvrir la préconsultation sur la motion M-994 et la résolution R-149, puisque, je vous le rappelle, pour ces deux objets, je dois d'abord faire voter l'entrée en matière, alors que le débat, lui, sera général, comme je l'ai dit. (*Remarque.*) Evidemment, les amendements seront traités dans le cadre du débat général.

Préconsultation sur la motion M-994 et sur la résolution R-149

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je souhaitais prendre la parole sur le sujet en général, et pas spécifiquement sur la motion. Aussi, si d'autres personnes veulent s'exprimer sur la motion, je cède volontiers ma place.

La présidente. Je cède la parole à M. de Kalbermatten, qui souhaite s'exprimer sur la motion M-994 en tant que motionnaire.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Cette motion est donc le socle du compromis qui été trouvé et dont je parlais tout à l'heure. Elle permet d'avoir une meilleure compréhension sur toutes les rues piétonnes qui risquent de se créer en ville de Genève, que ce soit au niveau des propositions du Conseil administratif, ou suite à l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous». Il s'agit vraiment d'une feuille de route qui permettra au Conseil administratif d'anticiper toutes les demandes du Conseil municipal concernant les rues piétonnes.

Il s'agit là de «présenter un plan d'ensemble cohérent». C'est ce que demandaient, bien entendu, les partis dits bourgeois, les partis de droite, qui ont été

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

minorisés lors du vote en commission. Aujourd'hui, dans le premier lot de 50 rues, on a un *patchwork*, puisque différentes rues seraient fermées à droite et à gauche. Il s'agit d'ailleurs de rues déjà quasiment condamnées, pour une bonne partie d'entre elles. Nous, ce que nous désirons, c'est que les prochaines propositions du Conseil administratif présentent vraiment quelque chose de cohérent, qui tienne la route, qu'on ait un plan piéton valable pour la ville de Genève, et que ce soit utile par la concertation.

Cela, je le rappelle, c'est vraiment important que le Conseil administratif le comprenne. Nous désirons que l'on puisse discuter avec la population, avec les milieux économiques et avec la société civile pour faire quelque chose de viable et de sûr pour la population et pour les visiteurs de notre ville. Il est vraiment important que le Conseil administratif comprenne, s'il veut pérenniser ces rues – et pas uniquement ce premier lot de 50 rues – qu'il lui faut établir un plan cohérent et réfléchi. Donc, nous, nous appelons le Conseil administratif à faire preuve d'une certaine clairvoyance et d'une certaine écoute des revendications de chacun.

Par ailleurs, il y a l'autre point très important de la compensation des places de stationnement supprimées en surface. Nous parlons d'une clé de compensation de 0,8 et de 0,2. Qu'est-ce que cela veut dire? Que chaque place sera compensée en sous-sol à raison d'un taux de 0,8 pour les quatre-roues et de 0,2 pour les deux-roues, dans un périmètre de 500 m à un maximum de 750 m. C'est un message clair que nous donnons au Conseil administratif: il lui faut répéter ce compromis – si vous l'acceptez, bien entendu, et même avec cette motion – pour chacune de ses futures propositions.

Un autre élément très important pour les démocrates-chrétiens et les partis du centre droit concerne les places de parc souterraines. Nous savons, de par les différentes analyses auxquelles nous ne pouvons pas couper, que nous sommes obligés de construire un nouveau parking souterrain... (*Brouhaha.*) Si vous permettez, Mesdames et Messieurs, j'aimerais juste vous demander un peu d'attention pour que ce soit clair et qu'il n'y ait pas de problèmes de compréhension. Peut-être gagnerons-nous du temps par la suite... N'est-ce pas, Madame la présidente! Je ferai le plus rapidement possible, bien entendu.

Dans l'hypercentre, nous sommes quasiment dans l'obligation de construire un nouveau parking. Nous savons que le Conseil administratif a déjà eu des discussions à ce sujet et que le Conseil d'Etat y est favorable. Nous encourageons donc le Conseil administratif à maintenir ce dialogue et à concrétiser la réalisation de ce parking.

Je vais maintenant brièvement évoquer l'amendement à la proposition PR-862, déposé par les démocrates-chrétiens et les Verts, car il se réfère à cette motion:

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Projet d'amendement

«Art. 2. – (nouveau) Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la réalisation de places de parc en compensation des places supprimées du fait de la piétonnisation prévue dans la proposition PR-862. La compensation doit être prioritairement réalisée par le biais de places de stationnement existantes en mains publiques, parapubliques ou privées qui seraient rendues accessibles au public, à défaut dans un nouveau parking en ouvrage à usage public. 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures, le solde restant (soit 20%) devant être compensé en faveur des véhicules deux-roues motorisés ou non, ceci si possible dans un périmètre de 500 m et, le cas échéant, au maximum à 750 m.»

Je vous garantis que c'est quelque chose qui fera du bien à la population, que chacun soit capable d'aller dans le sens d'un esprit de compromis: nous parvenons à faire cohabiter les voitures et à créer des zones piétonnes, et tout le monde est gagnant. C'est un tournant historique pour notre ville. Alors, saisissons cette chance et ayons le courage de nos actes! Un compromis n'est pas un acte de faiblesse, mais un acte de force. Et je vous encourage à être forts ce soir.

La présidente. La parole est à M. Eric Bertinat, l'un des auteurs de la résolution.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Je m'en tiendrai uniquement à la résolution R-149, mais, évidemment, j'aurais espéré parler d'abord des rapports PR-862 A/B. Nous avons décidé de mêler le tout. Finalement, c'est compréhensible étant donné que les sujets sont liés.

Préalablement, j'aimerais dire que l'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement des démocrates-chrétiens et des Verts. Mais nous nous souviendrons de cette concession. D'un côté, on a un partenaire qui adopte une ligne dure, qui place la barre très haut et, de l'autre, un partenaire qui cède pour sauver le maximum de ses propositions. Nous allons suivre les démocrates-chrétiens, mais c'est vraiment par obligation, parce que c'est là la moins pire des solutions.

Cette clé de compensation de 0,8 pour les automobiles et de 0,2 pour les motos et les bicyclettes ne nous séduit pas du tout. Ce compromis nous contente peu; il suffit, pour cela, de faire un simple petit calcul mathématique. Dans la piétonnisation de ces 50 rues, 896 places automobiles seront perdues. Si on applique cette clé de compensation de 0,8, on en sauvera 717. Ce n'est déjà peut-être pas si mal, mais, nous, nous voyons surtout qu'on perdra près de 180 places. Là où

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

il devient par contre beaucoup plus difficile de comprendre le Parti démocrate-chrétien, c'est sur le fait que 536 places pour les motos et les vélos seront biffées par la piétonnisation de ces 50 rues. Alors, avec une clé de compensation de 0,2, on en sauvera 106, mais on en perdra 430.

N'importe qui, ici, à Genève, sait qu'il y a un report du trafic voiture sur la moto, étant donné les difficultés qu'on a pour circuler. Or, là, ce qu'on nous propose dans l'application même de l'initiative IN-2 pour les 200 rues piétonnes, c'est d'étrangler encore davantage le nombre de places de parc. C'est mieux que rien, évidemment. Nous allons soutenir cet amendement, mais, alors, nous souhaiterions profiter de cet élan pour renforcer quelque peu les projets qu'on nous propose. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais nous trouvons que le projet de piétonnisation de ces 50 premières rues est lacunaire. A l'avenir, nous souhaiterions avoir plus d'éléments à notre disposition. C'est pourquoi nous présentons une résolution qui demande, outre ce que le Parti démocrate-chrétien désire, de chiffrer exactement le nombre de places de stationnement qui seront supprimées.

Nous voulons que les choses soient très claires et compréhensibles, qu'un plan des places de parc perdues et des places de parc trouvées en compensation nous soit présenté, que l'on y voie bien, géographiquement, ce qu'on nous propose, et à quelles difficultés les utilisateurs de voitures privées se heurteront pour se rendre dans ces rues piétonnes, lesquelles sont essentiellement situées au centre-ville, là où se trouvent les commerces.

Enfin, nous attendons également qu'on nous présente une étude concernant le report du trafic sur les grands axes. Si la fermeture des petites rues perpendiculaires aux Rues-Basses ne pose pas de problème, il n'en est pas de même pour les rues situées dans le pourtour de l'hypercentre, voire de celles concernées par certains autres projets, comme au Petit-Saconnex ou à l'avenue d'Aïre. Nous voudrions mieux comprendre quel sera l'impact de ces fermetures sur le flux du trafic qu'on va ainsi détourner de ces zones géographiques. Notre résolution va dans ce sens, et c'est pourquoi nous vous proposons de l'accepter.

La présidente. Bien, nous allons voter l'entrée en matière sur la motion et la résolution...

M. Pascal Holenweg (S). Est-ce que l'on pourrait avoir le texte de ces objets?

La présidente. Vous les avez reçus hier, lorsque l'urgence a été votée... (*Protestation de M. Holenweg.*) Non, j'en suis sûre! J'ai vu les paquets de copies,

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Monsieur Holenweg! Je ne vois pas comment tous vos collègues les auraient, et pas vous!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-994 est acceptée par 51 oui contre 1 non (9 abstentions).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-149 est acceptée par 35 oui contre 16 non (22 abstentions).

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce qui est inquiétant, finalement, dans cette proposition PR-862 du Conseil administratif, c'est que l'initiative IN-2 demandait 200 rues, qu'on n'en est qu'au stade des 50 premières, et que les demandes formulées dans la résolution R-149 devraient logiquement faire partie du premier crédit d'étude, puisque c'est ce pourquoi le Conseil administratif a été payé: mener des études d'impact.

Quel impact sur la circulation? Quel impact sur l'animation dans les rues? Quand on voit les multiples impacts générés à chaque fois qu'on réalise une construction, que ce soit pour rajouter un parking ou pour en enlever, que ces études d'impact ont généralement la taille d'un classeur fédéral et que, là, on nous fait une proposition pour 50 rues, traitée maigrement, sur quelques pages, sans aucune étude d'impact, on se dit que c'est n'importe quoi!

Je vous rappelle quand même que nous votons, théoriquement, non pas sur ce qui nous est présenté, mais sur la même chose fois quatre, puisque nous aurons encore des propositions pour les 150 rues suivantes et que, logiquement, nous ne sommes donc pas seulement en train de débattre d'un crédit de 5 millions de francs, mais de 20 millions de francs.

Le principe même de l'aménagement, c'est quand même la cohérence d'ensemble, la vue d'ensemble – nous en avons parlé pendant deux heures, tout à l'heure. C'est toujours une histoire de plans, de planification. Comment alors peut-on qualifier ce projet de sérieux quand nous n'avons aucune idée des impacts, puisque, je vous le rappelle, nous ne parlons que de la fermeture à l'essai pendant un an de 50 rues, et que nous ne savons pas qui évaluera ces fermetures, dans un an, une fois qu'elles auront été votées et réalisées. Qui évaluera leur utilité ou non, leur pertinence ou non? Et pour quels objectifs? Nous n'en avons, en fait, aucune idée. C'est un chèque en blanc!

A mon avis, cette proposition ne répond pas à la demande formulée dans le premier crédit d'étude. On aurait dû avoir une étude beaucoup plus poussée, beaucoup plus complète, qui nous parvienne en même temps que le projet global de 200 rues.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Moi, j'ai envie de vous dire, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Madame la présidente – que ce projet est vraiment *light*! 5 millions de francs pour piétonniser 50 rues pendant un an! Vous allez faire quoi? Vous allez mettre un panneau «interdiction de circuler»? Ce que l'initiative IN-2 demandait, c'était de rendre la rue aux habitants. Qu'est-ce que vous avez prévu dans ces rues pour les rendre agréables? De les paver? D'y mettre des bacs à fleur, comme votre prédécesseur aimait le faire? Ce qui est sûr, c'est que vous avez repris quelque chose qui, à mon avis, a coûté assez cher à ce dernier! Cela s'appelle le saucissonnage. Vous vous rappelez du saucissonnage des coûts de ce fameux immeuble? Eh bien, là, vous faites pareil! Vous saucissonnez le projet. Nous ne savons pas ce que cela coûtera au final, parce que nous n'avons aucune vue d'ensemble. Alors, dépenser 100 000 francs par rue pour les fermer pendant un an, sans savoir ce qu'on va y faire, vous conviendrez que ce n'est pas vraiment sérieux!

Je ne parle pas du fait que nous ne savons pas non plus comment vous avez identifié ces 50 rues-ci, si ce n'est, peut-être, en jouant aux fléchettes sur une carte de la ville... J'espère que, pour les 50 prochaines, la fléchette ne tombera pas sur la même rue, car cela pourrait être embêtant de payer deux fois pour la même piétonnisation. Alors, c'est quand même un tout petit peu embêtant de se prononcer sur un sujet qui n'est juste pas sérieux. Ce n'est juste pas digne du travail de l'administration. Ce n'est pas ce pour quoi nous avons déjà engagé 2 millions de francs. Nous n'avons aucune idée des coûts d'avenir alors que vous nous aviez promis, en commission, sur un autre sujet, qu'à l'avenir, avant de voter, nous aurions une idée du coût d'exploitation, une analyse un peu plus fine des coûts. Là, nous n'avons même pas une vue du coût d'ensemble pour fermer 200 rues pendant un an. Nous n'avons même pas une idée de cela!

Au-delà de l'intention qui, à mon avis, est louable, ce projet n'est pas sérieux. Il n'est pas sérieusement travaillé par le Conseil administratif, et je pense que si ce soir ce projet est refusé – en tout cas, pour nous, c'est assez clair – ce sera de la faute du Conseil administratif qui n'a pas travaillé sérieusement sur cette proposition. En vertu d'à peu près tous les principes d'aménagement et de respect du droit, on ne peut pas présenter cela à la population, en l'occurrence à ses représentants que sont les conseillers municipaux.

Quels sont notamment les impacts sur les ayants droit des rues touchées, puisqu'on devra garantir l'accès aux pompiers, à la police, à la Voirie, à tous les ayants droit des parkings des rues concernées et aux habitants? Quels sont les impacts sur ces personnes-ci? Aucune idée! Récemment, nous avons voté les fameux plans d'utilisation du sol (PUS). Est-ce que ces PUS, par exemple, si par hasard il n'y avait que du logement dans ces rues-là mais qu'on veuille y réinstaurer une arcade ou un bistrot, nous empêcheraient de le faire, puisque, selon ce règlement, c'est tout à fait possible? En outre, il y a quelques années, nous avons voté des accès notamment pour le transport des marchandises des centres

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

commerciaux, dont certains sont concernés par ces 50 fermetures de rues. Or, de facto, cet accès au centre commercial ne sera plus véritablement possible.

Alors, moi, Monsieur le magistrat – vous lui transmettez, Madame la présidente – quand vous nous présentez des rues aussi importantes que certaines parties des Rues-Basses, j'espère bien que vous avez un projet d'amélioration de l'espace public! Je sais bien que ce n'est pas votre fort – nous en avons parlé tout à l'heure – mais j'espère que vous ne mettez pas simplement une chaîne et un panneau d'interdiction! J'espère que, derrière tout cela, il y a un engagement, une volonté, une envie, un peu d'ambition dans la piétonnisation. Mais ce n'est pas ce qu'on peut lire dans cette proposition.

Donc, en fait, ce projet, vous avez probablement décidé de le saborder. Moi, c'est ce que j'en retiens. Sur le fond, nous pouvons en discuter. Sur la forme, il est inacceptable! Il n'est pas bien travaillé. La proposition ne nous donne aucune idée de l'engrenage dans lequel nous mettons le doigt. Nous ne savons pas du tout ce qui va se passer et, en l'espèce, Mesdames et Messieurs, il est irresponsable de voter ce projet, en tout cas ceux pour qui l'objectif est de le voter en pensant que ces fermetures de rue vont se réaliser.

Ce serait irresponsable parce que vous donneriez un signal totalement biaisé, car, je peux déjà vous l'annoncer, avec la multitude de problèmes juridiques que ces fermetures vont créer, notamment en matière de respect du droit de la propriété et d'autres principes, au niveau fédéral, elles seront évidemment inapplicables et, de facto, elles ne se réaliseront pas. Vous mentiriez à la population si vous lui faisiez croire que vous réaliserez quelque chose en votant ce projet ce soir.

Je suggère que l'on renvoie cela en commission pour le réétudier – ou au Conseil administratif qui, malheureusement, n'a pas bien fait son travail – pour que nous puissions avoir un vrai projet à la fin.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Genecand, je me permets d'intervenir juste après vous, parce que je commence à en avoir un peu ras le bol de la stigmatisation dont vous faites preuve – non pas à mon égard, car en définitive je suis aussi là pour prendre des coups – mais à l'égard de tout le travail fait par l'administration et par des bureaux et des entreprises privés, que vous soutenez par ailleurs. Tout ce travail n'est pas le fruit des réflexions ou du jeu de fléchettes de M. Pagani. Il est le fruit d'un travail assidu de l'administration municipale que votre parti soutient – ou soutenait jusqu'à maintenant – et il est le fruit du travail d'entreprises privées. Alors, je trouve un peu facile d'en venir à de tels propos.

Vous m'avez d'ailleurs stigmatisé tout à l'heure dans le débat sur le plan directeur cantonal en disant que c'était tout et n'importe quoi. Toujours est-il

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

que, jusqu'à maintenant, sur 300 ou 350 propositions que je vous ai faites, il y en a peut-être deux qui ont été refusées. En conséquence de quoi, la démocratie, Monsieur Genecand – et je ne vous apprend rien – vous impose de vous taire! (*Huées.*)

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois n'était pas là quand cette auguste assemblée a décidé, comme cela, sur un coup de tête, de fermer 200 rues. Moi, je m'en rappelle, car j'étais devant mon poste de télévision. Je vous suivais déjà un peu; j'ai trouvé cela quand même assez étonnant et je me suis dit: «Voilà encore une brillante idée! Pourquoi pas?» Elle venait surtout des bancs d'en face, et il est vrai que dans certaines villes européennes la tendance, depuis quelques années, c'est de bloquer, voire de «compliquer» l'accès au centre-ville.

Cela dit, mon étonnement, et celui de mon groupe, s'est surtout manifesté quand on est parti dans le concret. Alors, là, je me suis demandé par où on allait commencer. On m'a dit qu'on allait commencer par les alentours, là où, par exemple, il y a des établissements médico-sociaux (EMS) et des écoles, puisque le projet comprend un côté sécuritaire très important, qu'on a trop de trafic, et qu'on veut éviter que...

Alors, il se trouve que les citoyennes et les citoyens de cette ville, puisque que nous en représentons quand même quelques-uns – c'est pour cela que nous sommes là – nous ont fait part, déjà à cette époque, sur les stands, durant la campagne électorale, de leur étonnement quant aux difficultés de circuler en ville et à ces petites choses qui étaient mises en place.

On me disait qu'on mettrait des bacs, qu'on essaierait de rendre la rue aux enfants, et ainsi de suite. Alors, certes, les échos que nous avons eus n'en font pas des échos de sondage, mais, honnêtement, cela montre quand même que les gens étaient assez stressés par rapport aux accès à certains quartiers et à certaines zones censées devenir piétonnes à l'avenir.

La première question que nous nous posons – et moi, je suis d'accord avec mon préopinant, M. Genecand – c'est déjà la question du prix. C'est énorme, ce prix qu'on va dépenser pour faire des tests! M. Paganini nous parle de bureaux très sérieux. J'espère que c'est un bureau plus sérieux que celui qui a aidé à faire la nouvelle mouture du réseau TPG, car nous avons vu ce que cela a donné... N'est-ce pas! Apparemment, ils étaient très sérieux, aussi...

En outre, est-ce qu'on pense vraiment, dans le concret, aux gens, à leur activité quotidienne, aux personnes âgées qui ont quand même encore la voiture comme seul repère pour pouvoir se déplacer, pour pouvoir vaincre l'isolement dû à leur âge ou à leur handicap? Est-ce qu'on prend l'exemple des mères de

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

famille qui travaillent, qui sont débordées avec leurs horaires et qui doivent aller à l'école, ramener vite fait les enfants... (*Remarques.*) Et je ne parle pas des dames avec des gros 4x4, ce qui fait quand même bondir certaines personnes. Je parle des citoyens lambda qui, tous les jours, doivent composer avec un horaire assez dur, et qui doivent aller à l'école poser les enfants vite fait, et ainsi de suite.

Je ne pense pas qu'on ait pensé à ces gens-là. On a pensé plutôt, dans une perspective de macroéconomie, de macroécologie, qu'il fallait absolument, aujourd'hui, rendre les rues aux gens. J'habite dans le haut des Eaux-Vives dans une rue au trafic ahurissant. Nous avons un magnifique parc en bas. Moi aussi, j'ai des enfants en bas âge. Effectivement, je me dis que si on bloquait cette rue, ce serait merveilleux, qu'ils pourraient aller seuls au parc, et qu'il n'y aurait pas d'embêtements. Eh bien, on ne peut pas faire cela de cette façon parce qu'on doit penser au tout, à tout le monde. Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, mais, honnêtement, il n'y a pas grand-chose à dire d'autre à propos de votre projet si ce n'est qu'il est utopique! Bien sûr, si on tirait des plans sur la comète, ce serait bien. Cela améliorerait la qualité de vie, le niveau de pollution, et ainsi de suite, mais, dans le fond, cela va compliquer la vie aux gens. C'est un point que j'aimerais quand même relever.

Le deuxième point concerne le trafic frontalier. (*Exclamations.*) Je suis désolé, mais il y a plus de 300 000 mouvements par jour à la frontière. Le Canton de Genève rétrocède plus de 300 millions de francs par année aux communes frontalières en vertu des accords de 1974. Ces communes préfèrent faire des ronds-points au lieu de créer des parkings relais (P+R) pour leurs concitoyens, comme c'est le cas à côté de Croix-de-Rozon, où cela a coûté 1,5 million.

Alors, on pourrait envisager un macaron d'accès à l'hypercentre, pourquoi pas? Les automobilistes venant du côté français pourraient très bien payer une taxe pour accéder à la ville. Ce n'est pas démagogique! (*Remarques.*) Ecoutez, Milan vient de faire un péage au centre-ville. Londres l'applique déjà. Pourquoi ne pas envisager un péage, même si c'est fédéral, même s'il faut peut-être composer différemment? Avec un macaron, on pourrait faire payer à nos chers amis frontaliers l'accès au centre-ville. (*Remarque.*) Protégeons déjà nos acquis, nos citoyens! Moi, je suis d'accord, ce n'est pas du tout démagogique! Cela va même dans le sens de ce que les grandes villes européennes sont en train de mettre en place.

Et puis, vu qu'on donne quand même de l'argent aux communes frontalières, pourquoi ne pas aussi leur demander de faire des parkings, faute de quoi, malheureusement, leurs citoyens devraient se munir d'un macaron spécifique pour accéder au centre-ville de Genève, pour un montant de 100 à 180 francs? Cela pourrait éventuellement aider à créer pour les citoyens genevois d'autres parkings, que

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

nous payons déjà de notre poche, je vous le signale. Ce sont des idées, des pistes qu'à mon avis nous devons creuser...

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Carlos Medeiros. Par rapport à l'accord entre les Verts et les démocrates-chrétiens, je tiens à saluer les Verts qui ont bien changé. Après avoir été des ayatollahs verts, ils commencent à devenir un peu plus pragmatiques, peut-être à l'image de leur conseiller d'Etat, M. Hiler! (*Exclamations.*) On arrive donc à un compromis, sauf que ce compromis, pour nous, ce n'est pas suffisant! Pour nous, c'est une place supprimée en surface contre une place créée en sous-sol, comme nous le demandons dans notre amendement à la deuxième invite de la motion M-994:

Projet d'amendement

«de chiffrer les compensations pour les futures propositions, avec une clé de compensation de 1 pour les places destinées aux voitures...»

Et surtout, s'agissant du périmètre pour les créer, ces 750 m dans l'hypercentre...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur Medeiros. Je vous prie de conclure.

M. Carlos Medeiros. ...cela nous emmène presque en France! (*Remarque.*)

La présidente. Conclusion!

M. Carlos Medeiros. Prenons 250 m, éventuellement 500 m, au maximum, mais soyons raisonnables! C'est ce que nous demandons dans notre sous-amendement à l'amendement démocrate-chrétien-Vert:

Projet de sous-amendement

«Art. 2. – (nouveau): (...) dans un périmètre de 250 m à maximum 500 m.»

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, le but, ici, était de présenter un compromis. Un compromis, cela veut dire que chacun fait un bout du chemin pour trouver à une solution commune, pour arriver à un vote qui aboutisse à la mise en place d'une politique. C'est la définition du compromis, telle que je l'entends. Je me suis engagé, à titre personnel, mais aussi avec mes collègues – qui, malheureusement, sont absents pour raison professionnelle – à soutenir cette idée. Nous arriverons ainsi à cette solution sur un projet qui, il faut le dire, était mal parti, et qui a donc nécessité et démontré le courage des groupes politiques et des conseillers municipaux, puisque, si nous en sommes à trouver un compromis, c'est que le projet qui a été présenté dans cette proposition PR-862 était insuffisant. Donc, oui, il faut reconnaître que nous avons fait un certain travail. Mais, Mesdames et Messieurs, nous sommes là pour ça!

Nous sommes le Conseil municipal. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement des propositions du Conseil administratif. Non, justement, non! Cela veut dire qu'il faut faire ce travail. Je crois qu'un certain nombre de gens ont eu la volonté et le courage de mettre cartes sur table, de proposer ce travail pour que le plus grand nombre se raccroche et vienne soutenir ce compromis pour cette première tranche.

Cela dit, ne soyons pas naïfs, Mesdames et Messieurs! Ce que nous demandons, aujourd'hui, pour les 50 premières rues, c'est bien évidemment une demande pour l'ensemble! Ce soir, nous n'avons pas une proposition pour les 200 rues, mais seulement pour les 50 premières. Nous avons posé des conditions, qui sont celles notamment de la motion M-994, pour établir des relais entre les différentes rues, pour créer de réelles zones piétonnes et non pas des rues piétonnes séparées les unes des autres. Mais, à partir de là, cela suppose évidemment une vigilance, une prudence et une action politique de la part de celles et ceux qui soutiennent ce compromis pour faire en sorte que ces conditions soient respectées lorsque les prochaines tranches nous seront présentées.

C'est pourquoi, ce soir, il ne faut pas avoir la naïveté de croire que nous allons voter ces objets et laisser le Conseil administratif faire ce qu'il veut avant de revenir vers nous avec la même chose sans qu'il n'ait tenu compte ni de la résolution R-149 ni, de la motion M-994, ni des modifications du projet de délibération. Il est évident que c'est notre rôle de contrôler ce Conseil administratif. Eh bien, pour ma part, je prends les responsabilités qui sont celles du mandat qu'on nous a confié et je vous invite à voter ce compromis, tel que nous vous le présentons, à la plus large majorité possible.

M. Mathias Buschbeck (Ve). En introduction, je voudrais vous inviter à ne plus laisser passer dans cette assemblée l'expression «ayatollah», qu'elle soit

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

verte, qu'elle soit rouge, car celle-ci est extrêmement insultante quand on sait à quel type de régime elle fait référence. Je vous remercie.

J'aurais bien voulu intervenir en début de débat pour rappeler ce sur quoi nous votons ce soir et, pour les Verts, c'est «enfin»! Enfin nous votons sur ce premier crédit de réalisation de rues piétonnes après le lancement par les Verts, le 20 septembre 2008, de leur initiative pour la création de 200 rues piétonnes. Il s'agissait de le faire prioritairement autour des écoles, des crèches, des EMS, des maisons de quartier et des établissements hospitaliers et médicaux, tout en garantissant une bonne accessibilité aux transports communs, aux livraisons et aux ayants droit.

Pourquoi avoir lancé une initiative? Tout simplement parce qu'à cette époque ce Conseil municipal était encore majoritairement opposé à la création de zones piétonnes. Nous avons donc lancé cette initiative, qui a connu un fort succès, puisqu'en moins de deux mois nous avons récolté plus de 6000 signatures, alors que 4000 suffisaient. Après un feuilleton pour débattre de sa validité, le Conseil municipal approuvait cette initiative le 18 janvier 2010, il y a exactement deux ans jour pour jour, ouvrant ainsi le délai de quatre ans pour la réalisation de ces 200 rues piétonnes en ville de Genève.

Le Conseil municipal prenait ainsi cette responsabilité de soustraire cette initiative au vote populaire et s'engageait devant le peuple à réaliser ces 200 rues en quatre ans. Deux ans plus tard, nous sommes bien malheureux de constater qu'aucune de ces rues n'a encore été créée.

Une année plus tard, en mai 2011, la commission votait un premier crédit pour la réalisation à l'essai des 50 premières rues, mais, si une large majorité de ce Conseil était favorable à de nouvelles rues piétonnes, beaucoup les soumettaient à certaines conditions. Il y avait principalement le souci relatif à la suppression des places de stationnement. C'est pour cette raison que nous avons cherché à réaliser un accord avec les parties qui étaient intéressées à réaliser des rues piétonnes, mais qui souhaitaient conditionner leur réalisation à des critères en matière de stationnement. Nous avons donc abouti à ce compromis de compensation de 0,8/0,2, tel qu'il figure dans l'amendement que le Parti démocrate-chrétien vous a exposé.

Si cet amendement passe ce soir, il permettra à tous les partis qui souhaitent réellement créer des zones piétonnes sans conditions de le faire, et nous verrons qui a réellement envie de créer des zones piétonnes en ville de Genève et qui ne le veut pas.

J'en viens aux raisons de voter ces 200 rues piétonnes. Tous les jours, en ville de Genève, les normes en matière de pollution de l'air sont dépassées. Tous les jours, en ville de Genève, les normes en matière de pollution sonore sont dépas-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

sées. On connaît très bien l'effet qu'a la création de zones piétonnes sur la qualité de vie, la convivialité, la réappropriation de l'espace public et sur la réappropriation d'une convivialité qui s'est un peu perdue. Cela n'a rien d'extraterrestre. Dans la plupart des villes européennes, on en est là aujourd'hui. On en est à la création de rues piétonnes par l'intermédiaire des municipalités.

Je vais maintenant répondre aux doutes qui ont été émis par la droite. Tout d'abord, M. Genecand parlait du torticolis que, nous, les Verts, devons avoir en disant non au plan directeur cantonal parce que nous voulons du logement, mais pas comme cela l'a été proposé dans le plan directeur cantonal. Je pense que, ce soir, en matière de torticolis, nous avons un avis d'expert venant de votre part, Monsieur Genecand. D'abord, vous contestez la validité de l'initiative. Ensuite, quand on vous propose un plan d'ensemble, vous dites que c'est beaucoup trop, vous vous demandez comment les pendulaires vont venir en ville de Genève et vous dites que cela ne va plus être possible. Vous dites qu'on saucissonne et vous demandez quand on nous proposera un plan d'ensemble! Ensuite, vous vous cachez derrière des arguties: études d'impacts, ayants droit, propriété privée.

Mais, dites-le clairement! Arrêtez de tourner autour du pot! Dites-le clairement: «Nous ne voulons pas de rues piétonnes!» (*Exclamations.*) Le Mouvement citoyen genevois, lui, l'a dit assez clairement. Il préférerait ne pas avoir de rues piétonnes. Il l'a dit assez clairement. Il a pris cette position-là. (*Exclamations.*) Je pense que nous aurions préféré une position franche de la part du Parti libéral-radical. Dites clairement si oui ou non vous voulez des rues piétonnes! Nous attendons ce soir un vote de votre part.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter l'amendement démocrate-chrétien-Vert et la délibération amendée.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'objectif des démocrates-chrétiens, ce soir, est simple. Nous voulons débloquer le dossier de la mobilité en ville de Genève sans péjorer la complémentarité des modes de transport. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien, depuis le début de ce débat sur les zones piétonnes, s'y est toujours déclaré favorable à condition que les places supprimées en surface soient compensées en sous-sol. L'amendement que nous vous présentons ce soir est l'illustration de notre volonté d'arriver à des solutions qui soient équilibrées et viables pour tous. (*Brouhaha.*)

Jusqu'à ce jour, le dossier était bloqué. Le résultat, c'est que nous n'avons ni zones piétonnes ni parking, je pense notamment au parking des Clés-de-Rive... Madame la présidente, est-ce que je peux vous demander de réclamer un peu de

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

silence, s'il vous plaît? Merci, Madame la présidente. Cette situation ne convainc personne, ni la droite ni la gauche, encore moins les habitants et les commerçants de notre commune. Si l'amendement que nous vous proposons passait la rampe, cela permettrait enfin d'enterrer la hache de guerre entre les pro et les anti-voitures et de proposer une solution concrète qui permette aux habitants de se réapproprier les espaces publics et d'ainsi améliorer la qualité de vie de notre commune et, d'autre part, de trouver une place appropriée pour tous les modes de transport afin de ne pas péjorer les commerces, les entreprises et de ne pas contraindre les habitants à devoir tourner en rond dans leurs quartiers pendant des heures pour trouver une place de parc.

Bien sûr, j'ai entendu certains à droite nous dire que cette compensation de 0,8 pour les voitures et de 0,2 pour les deux-roues, finalement, ce n'était pas suffisant. J'ai envie de leur dire que, moi, je préfère du 0,8 à du zéro tout court. Si nous voulons avancer dans ce dossier, si nous voulons un jour avoir la chance d'avoir un parking des Clés-de-Rive au centre-ville, nous devons accepter de faire un bout du chemin. Nous devons accepter de faire un compromis.

La société évolue; les habitudes de déplacement des citoyens aussi. Aujourd'hui, on voit une forte progression des deux-roues. Je pense notamment aux vélos électriques. Il n'est donc vraiment pas indécent d'entrer en matière sur cet amendement, car il permettra à tout le monde de sortir la tête haute de ce bourbier de la mobilité.

A ce titre, j'aimerais dire à M. Bertinat qu'il n'est pas question, ici, de supprimer des places pour les deux-roues! Bien, au contraire, nous voulons en créer de nouvelles, puisque, sur 100 places pour voitures qui seront supprimées en surface, nous aurons 80 places pour voitures en sous-sol et 20 nouvelles places pour les deux-roues.

Au Parti libéral-radical qui a également quelques craintes, j'aimerais dire que nous ne votons pas ce soir un blanc-seing pour le Conseil administratif, car il est bien clair, pour nous, que tant que la compensation sur les 50 premières rues ne sera pas effective, nous n'entrerons pas en matière sur les 150 rues restantes. C'est très clair! Alors, j'ai un peu le sentiment, pour reprendre les mots de notre bien-aimé maire à tous, que le Parti libéral-radical est un peu partagé entre sa volonté de vouloir changer les choses et sa crainte qu'elles ne changent réellement.

Ce soir, j'aimerais le rassurer et lui dire que nous ne sommes pas seulement là pour bloquer les projets lorsque nous estimons qu'ils sont mauvais, mais aussi pour essayer de les améliorer et de trouver des majorités pour tenter de faire avancer les dossiers. Voilà la volonté du Parti démocrate-chrétien.

Quant au Mouvement citoyens genevois, j'ai bien compris que vous n'avez, finalement, aucun intérêt à améliorer la mobilité au centre-ville, puisque votre

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

parti surfe sur le mécontentement de la population. Alors, si vous voulez fermer l'accès de Genève aux frontaliers, eh bien, piétonnez la frontière! Comme cela, vous n'aurez plus de frontaliers au centre-ville!

D'autres à gauche vont nous dire, puisque je sais que les socialistes ne sont pas très chauds vis-à-vis de ce compromis, que 0,8 et 0,2, finalement, c'est beaucoup trop. Eh bien, là, moi je leur réponds que je préfère entrer en matière sur cette compensation, avoir des places de parc en sous-sol, et que je préfère avoir enfin la chance de pouvoir déambuler dans des zones piétonnes, comme c'est le cas dans la majorité des grandes villes d'Europe qui ont aménagé une grande zone piétonne au centre-ville avec un parking à proximité pour pouvoir y accéder.

J'espère que cet amendement permettra d'aller au-delà des clivages gauche-droite pour nous permettre enfin de sortir des blocages en matière de mobilité à Genève. Le Parti démocrate-chrétien compte bien saisir cette opportunité, et c'est la raison pour laquelle, ce soir, nous en appelons vraiment à vous pour faire de même.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je vais le dire aimablement et gentiment à M. Pagani. Je ne suis pas d'accord avec vous et j'espère qu'en le disant je ne vais discriminer ni vous-même ni le travail que vous avez fait. En l'occurrence, ou le rapport PR-862 A signé par M. Marc Dalphin est mal fichu, ou il y manque des renseignements, mais, à sa lecture, je suis désolé de vous le dire, Monsieur Pagani, les arguments contre ce projet sont plus éclatants que ceux qui tentent de le soutenir, tant, finalement, ce rapport est pauvre. Je me rallie d'ailleurs totalement à ce qu'a dit M. Genecand – qu'allez-vous faire, en effet, avec 5 millions de francs pour piétonner 50 rues? – car, en lisant ce rapport – avec toutes mes excuses, je n'y peux rien – mais je ne le sais toujours pas. Quelles dépenses allez-vous faire avec cette fortune pour fermer à la circulation 50 rues? Nous ne le savons pas! Ce rapport ne le dit pas.

L'Union démocratique du centre n'est pas contre les zones piétonnes. Nous ne sommes pas contre la fermeture de rues pour les rendre aux piétons, mais, enfin, proposez-nous quelque chose qui nous séduise et qui nous permette de nous dire qu'en effet on dépense de l'argent et qu'on a un résultat! En l'état, ce projet ne nous permet absolument pas de nous décider en sa faveur.

Du reste, nous relevons à la lecture de ce fameux rapport qu'il y a une grande confusion entre la zone piétonne et la mobilité douce. Une zone piétonne, c'est pour les piétons – j'espère que là je ne vous fais pas des lapalissades – ce n'est pas pour circuler à pied et avoir en face de soi, comme c'est le cas, actuellement, par exemple sur les trottoirs du pont du Mont-Blanc, des vélos qui surgissent de nulle part, qui vous dépassent, qui vous frôlent et parfois qui vous blessent. Une

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

zone piétonne, elle doit être clairement aux piétons, et les pistes cyclables doivent être clairement réservées aux bicyclettes. Or, dans ce rapport, il existe un doux mélange qui m'inquiète. Preuve en est encore un article paru sur le site de la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui, où cette association, dont j'ai oublié le nom, voudrait qu'on construise une piste cyclable à contre-sens dans la rue du Rhône. On mélange tout, et dans le présent rapport, malheureusement, ce doux mélange est vraiment incompréhensible, en tout cas pour nous décider à vous soutenir.

En outre, il y a une volonté de piétonniser ces rues pour gêner le trafic. C'est évident! La preuve en est que vous voulez mettre des zones piétonnes disséminées sur la commune, par-ci par-là, sans vraiment avoir un plan d'ensemble, comme un puzzle où il manquerait des pièces. Cela ne nous permet pas de dire que l'idée est bonne, qu'on peut aller de l'avant. Nous sentons vraiment que c'est un galop d'essai, mais un galop d'essai effectué avec des chevaux fous, pas avec des chevaux qu'on aurait domestiqués. Cela nous fait peur. Cela ne nous plaît pas, et nous tenons à vous le dire, de la manière la plus ferme qui soit.

Je voudrais également répondre, si vous le permettez, Madame la présidente, à M^{me} Chappuis. Cette clé de compensation de 80%/20%, ce n'est pas clair! Ou j'ai raison et cela signifie que 80% des places automobiles qui disparaissent sont compensées à raison de 8 places sur 10, et que les 500 et quelques places vélos qui disparaissent ne sont compensées qu'à raison de 20%. 20% de 500 places, c'est 100 places. On en perd 400. A moins que vous ne fassiez le calcul global en considérant dans leur intégralité les 1500 places automobiles, motos et bicyclettes et en prenant 80% de ce total, de sorte que, sur 1500 places, 1200 places seraient sauvées pour les automobiles. Dans ce cas, on passerait de 896 places à 1200. Je doute que les Verts et la gauche vous suivent et, par conséquent, je pense que ce n'est pas non plus ce calcul-ci. Bref, c'est peu clair! Il faudrait quand même que vous nous donniez une explication avant que nous votions votre amendement. Pour le reste, nous interviendrons sur certains détails au fur et à mesure que nous débattons des amendements.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais dire que nous sommes parfaitement d'accord avec ce que vient de dire notre collègue Bertinat ainsi qu'avec ce qui a été dit, tout à l'heure, par M. Genecand.

Nous en revenons, finalement, à toute la discussion que nous avons eue durant ces séances du Conseil municipal. (*Brouhaha.*) Il y a eu la problématique des transports publics, la problématique du plan directeur cantonal, tout à l'heure, avant la pause, puis, finalement, celle des 50 rues. Il s'agit d'un bout de concrétisation de l'initiative qui a été lancée... mais qui n'a pas été votée par le peuple, Mesdames et Messieurs! Cela vous arrangeait bien, finalement, de la voter ici!

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Vous avez peut-être peur du résultat que le passage devant le peuple aurait pu occasionner, puisque vous n'avez pas eu le courage d'aller jusqu'au bout, de la soumettre au peuple, puis de la faire adopter par le Conseil municipal. Or, finalement, le propre d'une initiative, c'est de consulter le peuple! Il ne suffit pas de récolter 6000 signatures en deux mois! Ce n'est pas un exploit, 6000 signatures en deux mois! Je crois qu'on peut mieux faire.

Nous nous retrouvons donc dans la situation de savoir ce que nous voulons pour Genève. Qu'est-ce que nous voulons? Parce que, de nouveau, nous sommes là avec une stratégie qui peut se discuter. Quand on fait la liste des rues, puis qu'on pense à son quartier que chacun connaît un peu mieux que le quartier d'à côté, on s'aperçoit qu'on va finir par bloquer la ville. On va finir par bloquer la ville, biensûr pour les voitures, mais aussi pour les transports publics, et ce sera encore pire. On est de nouveau dans cette stratégie que nous avons déjà dénoncée tout à l'heure. Finalement, que voulez-vous pour la ville? Eh bien, vous voulez la paralyser. Vous voulez la vider de ses emplois. C'est cela que vous voulez!

Ce sera une ville dortoir comme le sont certaines communes suburbaines. Si c'est cela que vous voulez, Mesdames et Messieurs, c'est bien dommage parce que, je vous le rappelle, on perdra pratiquement la moitié de la substance fiscale de cette Ville de Genève. Et si c'est cela que vous voulez, il faudra en assumer les conséquences, car je crois que vous n'êtes pas conscients de cette réalité-là.

Après, on peut se battre pour des pourcentages. On peut se battre pour des compensations de places de parc qui n'en sont pas, d'ailleurs, et qui valent ce qu'elles valent. Mais jamais, Mesdames et Messieurs, vous ne compenserez réellement une place de parc en surface par une place de parc en sous-sol à 500, 600, 700 ou 800 m. Qui est-ce qui va le faire? Et alors le corollaire de tout cela, s'agissant de ces places bleues qui seraient mises en sous-sol à disposition de la «population» – car c'est ce qui va se passer à Artamis, notamment – c'est qu'il faudra avoir la vignette pour pouvoir s'y rendre. En plus, il faudra payer cette place! Donc, finalement, ce ne sont pas des compensations! Ça ne vaut rien, ça!

On devra non seulement trouver une place, aller assez loin pour en trouver – si on en trouve une; il faudra encore avoir la vignette, mais, en plus, il faudra payer ce parking et on ne pourra pas laisser sa voiture longtemps à cet endroit. Or, finalement, un des objectifs, c'est peut-être quand même que les gens posent leurs voitures dans le quartier avant d'y aller à pied. Eh bien, ces voitures ne pourront même pas rester dans ces parkings parce qu'ils seront payants, et que le tarif sera progressif: plus ce sera long, plus ce sera cher. Alors, je ne sais pas qui va payer vos parkings à la noix de coco! Pour moi, ce ne sont pas de vraies compensations! (*Remarque de M. Chevrolet.*) Oui, eh bien, je m'adresse à toute l'assemblée. Je ne m'adresse pas à vous, Monsieur Chevrolet, mais on dirait que vous vous sentez visé. Mais vous êtes dans le compromis, vous, le Parti démocrate-chrétien! (*Remarques.*)

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Alors, les compromis, ils valent ce qu'ils valent. Tout ce que l'on sait, c'est que depuis... c'est tellement loin qu'on n'arrive plus à se souvenir qu'il y a eu des discussions en ce qui concerne l'aménagement, les places, les circulations, la place pour les Transports publics genevois, pour les pistes cyclables et pour les piétons. Cela fait des années qu'il y a des discussions, qu'il y a des compromis entre les différentes parties, avec le Touring Club Suisse (TCS), j'en passe et des meilleures. A quoi cela a-t-il abouti, aujourd'hui? A un blocage généralisé de la ville de Genève! Et vous voulez encore l'aggraver! Ces compromis, ils ne valent pas grand-chose parce que la réalité, c'est que la réalisation des projets, souvent, fait qu'on n'est pas dans un vrai équilibre.

Et puis, si vous voulez piétonner la ville de Genève, Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être aussi faire des parkings, mais des parkings supplémentaires, souterrains! Vous invoquez souvent ces villes voisines, en France et ailleurs, qui ont complètement piétonné leur centre-ville. Alors, moi, je suis pour, mais encore faut-il faire des parkings! Il faut permettre aux gens de venir au centre-ville, d'y parquer leurs voitures et ensuite d'aller à pied. Mais, vous, vous ne voulez rien! Vous voulez piétonner, puis, quand on vous dit: «Il faut un parking!», vous rétorquez: «Référendum!» Voilà quelle est votre réaction! Vous êtes déraisonnables et, dans la déraison, nous ne pourrons pas vous suivre!

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'il y encore neuf orateurs inscrits, à raison de sept minutes par personne. Je vous laisse faire le compte et je vous invite à rapprocher le nombre de minutes restantes du nombre d'urgences qui ont été acceptées hier soir. La parole est à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je vais m'adresser aux forces conservatrices, puisque, pour une fois, le Parti démocrate-chrétien est une force de progrès qui a envie de faire avancer les choses! (*Exclamations.*) N'ayons pas peur de le dire, puisque là nous avons réellement envie de faire avancer les choses et de les débloquer. A ces forces conservatrices, je leur demande donc si, aujourd'hui, la qualité de vie est bonne à Genève. Non, elle n'est pas bonne! Elle n'est pas agréable. Nous, ce que nous vous offrons avec ce compromis, c'est de faire avancer les choses pour obtenir une vraie qualité de vie et un vrai plaisir à déambuler dans nos rues.

Il est facile de dire qu'il ne faut rien faire, qu'il ne pas bouger et qu'il faut rester statique. C'est vrai qu'en restant statique il n'y a jamais de problèmes! On a les pieds dans la merde, si vous me passez l'expression... (*exclamations*) ...et on est très bien ainsi. Je trouve vraiment regrettable de réfléchir de cette manière-là. Nous, nous pensons au futur. Nous pensons à nos enfants, à leur qualité de vie.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Quand vous avez des enfants à deux mètres des pots d'échappement en train de respirer la pollution qu'on induit, est-ce réellement là l'héritage que nous avons envie de leur offrir? Bien sûr que non!

Aujourd'hui, c'est le blocage total. Vous, cette droite conservatrice, vous dites non à ce compromis. Dont acte! Et, vous, cette gauche conservatrice, qui se dit force de progrès, vous aussi, vous dites non. Dont acte! On ne bouge pas alors que nous avons la possibilité, aujourd'hui, de trouver un compromis qui est accepté, qui puisse être accepté par la société civile. Je vous parle du TCS, peut-être du Groupement Transports et Economie, qui sont entrés en matière parce que, eux aussi, ont envie de faire avancer cette ville.

Vous parlez de référendum. C'est sûr que, de cette manière-là, on ne peut aller que vers le référendum et ainsi bloquer les choses pour dix ou vingt ans. Est-ce cela que nous désirons? Ne pas bouger? Qu'allons-nous dire à nos enfants? «Papa a dit non! Maman aussi, bien entendu!» Bravo! «Papa, tu as su dire non quand il le fallait! Tu as été très fort!» Mais quelle force, Mesdames et Messieurs? C'est une faiblesse!

Le but du jeu, c'est d'accepter ce compromis et, aujourd'hui, nous ne parlons que de 50 rues. Alors, payons pour voir! Je suis sûr qu'il y a ici des passionnées et des passionnés de poker. Payons pour voir! Testons le Conseil administratif! N'ayons pas peur! Ces rues sont quasiment déjà fermées. Testons la réactivité du Conseil administratif pour réellement savoir s'il est capable de faire ce que nous décidons, ici, au Conseil municipal. Nous ne perdons rien sauf à obtenir, peut-être, un compromis historique et à augmenter la qualité de vie de nos enfants, et la nôtre aussi. Arrêtons de toujours rester froids! Essayons d'aller de l'avant! C'est tout ce que nous vous demandons ce soir. Allons de l'avant! N'ayons pas peur!

C'est sûr que, par définition, le changement fait toujours peur. Essayons de nous exciter un peu et d'arriver à quelque chose de positif. Acceptez ce compromis! Ce compromis, il ne tombe pas du ciel. Vous, Mouvement citoyens genevois, vous nous proposez un amendement demandant une compensation de «1 pour 1». S'il vous plaît, ce n'est pas ainsi que fonctionnent les compromis!

Un projet de loi va être déposé au Grand Conseil. Il propose cette compensation de «1 pour 1» dans un périmètre maximum de 750 m, mais il permet, à titre exceptionnel, une clé de compensation de 0,8/0,2. Le moindre juriste en ville pourra arguer qu'une exception est une exception, et Dieu sait que vous savez que la ville de Genève est exceptionnelle. Donc, arrêtez! Pourquoi se fourvoyer encore? Essayons de nous tenir main dans la main et de marcher en avant. (*Exclamations et rires.*) N'oubliez pas que je suis démocrate-chrétien... Le projet de loi cantonal parle donc de 750 m. Nous, nous proposons 500 m. Le Mouvement citoyens genevois, lui, avance 250 m. Je suis navré, mais ce n'est pas possible!

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Essayons de faire un compromis! Essayons 50 rues! Ces 50 rues, je le rappelle, sont quasiment fermées. Nous verrons ce que le Conseil administratif est capable de faire puis nous essaierons de le faire ensemble. Ne soyons pas dans l'opposition stérile! Cela ne sert strictement à rien. Vous avez, à gauche, des puristes qui ne veulent aucune compensation. Nous, nous vous proposons une compensation. Ce soir, la gauche a la puissance de vote pour faire passer zéro compensation. Alors, quoi? Demain, on lance le référendum?

Une voix. Oui, et nous gagnerons!

M. Alain de Kalbermatten. Bravo! C'est splendide, et on bloque les choses pour dix ans! C'est fantastique! Et vous n'êtes pas sûrs de gagner! Pensez à la compensation, à cet accord historique, car c'est maintenant ou jamais! C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter cet amendement et cette proposition PR-862, qui nous permettront de voir venir. Payons pour voir! C'est tout ce que je vous demande. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Grégoire Carasso (S). «Papa et maman», disait mon préopinant démocrate-chrétien... Je ne sais pas, Mesdames et Messieurs, si vous irez un jour faire reconnaître cette union devant Dieu ou devant Dame nature, mais je serais surpris que des enfants puissent en sortir... L'histoire du couple démocrate-chrétien-Verts, c'est un peu l'adage: «Vas-y! Fonce! Sur un malentendu, ça peut marcher!» (*Rires.*) Il suffit, en effet, d'écouter vos prises de position respectives sur ce compromis; commençons par là, car le malentendu viendra plus tard.

Ce compromis présente un avantage considérable, car il fait sien la stratégie de compensation qui, à ma connaissance, a été portée pour la première fois, comme c'est bien souvent le cas, non pas par un parti, mais par des associations actives dans le domaine de la mobilité douce, en l'occurrence actif-trafiC et Noé 21, lorsqu'elles avaient sorti, en mai 2010, cette étude sur le parking et le quartier de la rue Dancet. Elles avaient argumenté qu'on pourrait facilement rendre cet axe situé au cœur de la ville de Genève éminemment agréable, puisque, juste à côté, il y avait plein de parkings sous-occupés. Donc, compensons, oui! Mais compensons dans l'existant!

Cela fait deux ans que cette problématique de la compensation revient au Conseil municipal à intervalles réguliers, et c'est pourquoi je pense que les partis

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

qui défendent le plus humblement et le plus fidèlement possible la mobilité douce doivent saluer le pas du Parti démocrate-chrétien, qui adhère à cette stratégie de compensation dans l'existant. Cela dit, là où le malentendu est patent, là où, sur un tel malentendu, ce couple ne peut pas fonder de perspectives d'avenir bien sereines, puisqu'elles ne sont pas sincères, c'est sur l'aspect du parking.

Ce soir, le groupe socialiste sera à l'aise pour voter la piétonnisation, par le biais du sous-amendement qu'il vous propose et qui se présente comme suit:

Projet de sous-amendement

«Art. 2. – (nouveau): (...) La compensation doit être réalisée par le biais de places de stationnement existantes en mains publiques, parapubliques ou privées qui seraient rendues accessibles au public. *Au maximum* 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures.»

La piétonnisation est le sujet que nous avons à l'ordre du jour. L'idéal – et c'est la position socialiste dans ce débat – c'est de compenser dans l'existant et de refuser tout nouveau parking.

Lorsque vous présentiez vos positions initiales, Mesdames et Messieurs, et je mets de côté l'envolée lyrique qui a suivi, nous avions d'un côté le discours traditionnel porté tantôt par les Verts, tantôt par les socialistes, tantôt par Ensemble à gauche, sur les enjeux d'une ville qui ne soit pas congestionnée, qui permette de respirer et de s'entendre. Je fais référence, bien sûr, au respect des normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de celles de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir), s'agissant de la pollution de l'air. C'est le discours classique que n'importe quel militant de bonne constitution tient pour s'opposer à la création d'un grand parking commercial supplémentaire au centre-ville.

De l'autre côté, dans sa première intervention, le Parti démocrate-chrétien s'adressait à ses amis de l'Entente, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre en leur déclarant: «Nous avons eu des Verts le parking des Clés-de-Rive. C'est génial! Adhérez au compromis!» Et c'est bien en mettant côte à côte ces deux discours qu'on se rend compte de la pertinence réelle de cet adage: «Vas-y! Fonce! Sur un compromis, cela peut marcher!»

Parce que ce soir, en effet, la question qu'on nous pose, in fine – je suis désolé, Mesdames et Messieurs de l'Entente, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien – est de savoir si nous sommes d'accord de dépenser 5 millions de francs, non pas pour créer un nouveau parking – ce n'est pas la question posée – mais pour piétonniser au centre-ville. Ce soir, quels que soient les aléas des compromis fumeux, des amen-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

dements ou des sous-amendements, nous, socialistes, nous répondrons que, oui, nous voulons la piétonnisation. (*Brouhaha.*)

Lorsqu'on nous posera sincèrement la question de savoir si nous voulons octroyer un droit de superficie pour créer un nouveau grand parking commercial au centre-ville – si c'est là le sens de votre stratégie fumeuse – pour y attirer encore plus de voitures qui congestionneront encore plus les autres voitures, les autres usagers de la route et les transports publics, à cette question, le Parti socialiste répondra non. Si une majorité de ce Conseil municipal devait se dégager pour octroyer un tel droit de superficie – quoi que puisse être, le moment venu, l'avis des Verts – je vous annonce avec enthousiasme qu'il y aurait une quantité redoutable de militants socialistes et de la mobilité douce pour lancer un référendum contre ce droit de superficie.

J'espère avoir été suffisamment clair. Le sous-amendement présenté par le groupe socialiste salue les efforts en faveur de la mobilité douce du Parti démocrate-chrétien, qui accepte une compensation en sous-sol des places supprimées en surface, à raison d'un ratio de 80%. C'est un bon pas. Nous supprimons évidemment la mention au parking des Clés-de-Rive, car c'est de la poudre aux yeux. Nous espérons que vous accepterez ce sous-amendement et, en tous les cas, in fine, que vous voterez cette première vague de piétonnisation.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, évidemment Ensemble à gauche soutient pleinement la création de rues piétonnes, au total 200 et, ici, ce soir, 50, avec une certaine compensation, selon la proposition de mon collègue Carasso et telle qu'elle ressort de l'amendement présenté par les Verts et les démocrates-chrétiens.

Cela dit, le groupe Ensemble à gauche ne suit pas les Verts et les démocrates-chrétiens qui introduisent dans leur amendement le recours possible à la construction d'un nouveau parking, et chacun comprendra qu'il s'agit du mégaparking commercial des Clés-de-Rive. Il s'associe donc résolument au sous-amendement du Parti socialiste qui supprime cette possibilité, et nous allons dire pourquoi. (*Brouhaha.*) Nous avions, je le rappelle, signé ensemble dans le cadre de l'Alternative, la résolution R-121 intitulée: «Pas de mégaparking en ville de Genève!»

Or, ce petit avenant nous ramène à la case départ en nous proposant, ni plus ni moins, de compenser les places de surface par des places en sous-sol dans un

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

vaste parking commercial, et quand je dis un parking, je devrais également évoquer celui des Eaux-Vives devant le Jardin Anglais, qui est également au bénéfice d'une autorisation préalable.

Nous tenons à dire et à redire que des parkings de cette taille vont fonctionner comme de véritables aspirateurs à voitures en augmentant considérablement le taux de rotation et donc la quantité de dioxyde d'azote et de particules fines au centre-ville.

Ces parkings vont induire, par exemple, le comportement des touristes pendant les périodes de vacance, lesquels, devant tant de facilités, ne s'arrêteront pas au P+R de la Nautique ou à celui de Sécheron – en vacances on ne compte pas et on n'en est pas à 10 ou 20 francs près – mais iront directement au parking des Eaux-Vives ou à celui des Clés-de-Rive. C'est très exactement ce qui se passe, statistiques à l'appui, au parking du Mont-Blanc. J'en ai parlé avec le directeur.

Ces projets vont, je le rappelle, à l'encontre du plan directeur cantonal, qui a réservé des axes lourds pour les TPG et des P+R à la périphérie.

Notre groupe s'oppose donc résolument à tout parking commercial d'envergure au centre-ville, et c'est la raison pour laquelle, il vous invite, chers collègues, à refuser catégoriquement cet amendement.

La présidente. Mesdames et Messieurs, le bureau clôt la liste des intervenants dans l'état actuel. Les prochains intervenants seront donc M. Fiumelli, M^{me} Luiset, M. Holenweg, M^{me} Fischer, M. Genecand, M. Chevrolet, M. Bertinat, M. Jeanneret, M. Menoud et M^{me} Chappuis. La parole est à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, premièrement, je m'oppose à la clôture de la liste. Je crois que, sur ce point, nous avons besoin de parler. En réalité, je voulais juste intervenir en tant que chef de groupe du Parti libéral-radical pour dire à M. Pagani que ses propos... (*M. Pagani discute.*) Monsieur Pagani?...

La présidente. Monsieur Fiumelli, c'est à moi que vous vous adressez! Je transmettrai.

M. Olivier Fiumelli. Mais j'aimerais qu'il m'écoute, Madame la présidente! Les propos qu'il a adressés à M. Genecand étaient totalement inadmissibles. Monsieur Pagani, vous ne pouvez pas dans la même phrase faire l'éloge de la démo-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

cratie et demander à un conseiller municipal de se taire. Vous vous êtes senti stigmatisé sur ce dossier parce que vous êtes faible. Pourquoi? Parce que vous nous présentez un crédit de 5 136 000 francs sans aucune explication. Nous ne savons pas à quoi servira cet argent. Il y a juste 50 bouts de rues dont la plupart sont déjà fermées. Vous êtes souvent soucieux de la gestion des deniers publics, mais, sur ce dossier, vous êtes faible. Nous avons besoin de plus d'explications. Vous avez été incapable de nous en fournir, et c'est uniquement pour cette raison que vous vous sentez stigmatisé ce soir. M. Genecand reprendra la parole, sans votre permission, pour exprimer le point de vue du Parti libéral-radical.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je suis un peu étonnée par certaines discussions. Il me semble que nous faisons un peu du surplace. A une certaine époque, il a dû y avoir le même type de discussion par rapport à la circulation des fiacres au centre-ville ou aux crottins qui polluaient... Il me semble qu'on est quand même censé prévoir l'avenir et aménager une ville du futur. Pourtant, nous sommes en train de faire du surplace en discutant des véhicules polluants. Or, ceux-ci sont quand même en voie d'extinction, il faut le reconnaître. Les véhicules hybrides se développent. Aux Etats-Unis, on va bientôt lancer les véhicules à hydrogène. On assiste donc quand même à une certaine évolution. Depuis le fiacre, il y en a eu quelques-unes...

Alors, nous n'allons peut-être pas rester dans les pollutions issues des voitures. Nous pouvons aussi envisager que certaines personnes auront besoin de véhicules, que ces véhicules seront éventuellement adaptés à une cité, qu'ils seront peut-être moins polluants, au lieu de se fixer sur la situation actuelle. Normalement, je l'ai déjà dit, gouverner, c'est prévoir. Là, visiblement, on ne prévoit rien, sauf l'immédiat. C'est *carpe diem* ou rien du tout! (*Brouhaha.*)

En outre, notre magistrat a parlé des compétences des personnes qui ont prévu ces plans. Je constate simplement que dans mon quartier nous avons déjà un grand problème avec la rue du Môle. C'est une rue piétonne qui devient un supermarché supplémentaire pour les *dealers* qui nous posent déjà problème devant le préau de l'école, rue de Berne. Dans la journée, ça va, parce qu'on les identifie, puisque que ce sont les seuls à être de la même origine. Mais en fermant encore plus cette zone, où plus personne n'ose passer à la tombée du jour, on est en train de faire un supermarché génial.

Certes, il n'y a pas eu d'accidents avec les voitures, mais il y a eu plusieurs incidents avec des seringues et autres. Alors, on est en train de clôturer une surface géniale pour tous les *dealers* qui pourrissent déjà la vie du quartier!

D'ailleurs, le trafic est principalement constitué des voitures de police qui essaient de lutter contre ces charmantes personnes. Ces véhicules passent donc

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

régulièrement par ce tronçon, au moins 10 à 15 fois par jour. Cela posera un problème parce que les petites ruelles avoisinantes qui, elles, ne seront pas fermées, n'auront pas la possibilité d'accueillir le trafic, même minime, qui sera détourné. Le quartier des Pâquis, en effet, est réellement constitué de petites ruelles, et il y a souvent des véhicules de livraison ou des terrasses qui débordent sur la chaussée devant certains établissements publics. Donc, de toute façon, on est en train de boucher totalement une zone. Alors, l'intelligence, je veux bien y croire, mais, dans certains cas, les narines sont peut-être un peu poudrées!

Autre chose, on parle de se serrer la ceinture. On demande aux citoyens de faire un effort d'économie, mais, là, on va faire un essai qui ne se base pas sur quelque-chose de grandement réfléchi. J'en prends simplement pour preuve ce qui se passe dans mon quartier et j'ai peur pour les autres quartiers. On demande à la population de se serrer la ceinture, mais, comme d'habitude, ce sera pour les autres! Et nous, pendant ce temps, nous continuerons à dépenser gaillardement l'argent du contribuable, juste pour essayer quelque chose!

Il suffit simplement de faire un tour dans le quartier des Pâquis dans les zones piétonnes qui ont déjà été créées et de constater que cela pose problème aux commerçants du voisinage et aux habitants, puisque, en effet, si on n'a pas de voitures en double file devant le préau de l'école, on y a tous les *dealers* qui proposent gentiment à nos enfants des *smarties* d'excellente qualité. C'est pourquoi, si je ne mets pas en doute l'intelligence, la compétence des personnes qui travaillent sur ce dossier, je pense qu'il faudrait peut-être se moucher parce que les narines, elles, doivent être un peu blanches à force de suivre les lignes blanches!

M. Pascal Holenweg (S). Je lis dans l'intitulé de ce point à l'ordre du jour: «Ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire pour 200 rues sont à vous». Il ne devrait s'agir en principe que de cela. Il ne devrait s'agir en principe que de concrétiser une initiative pour la création de zones piétonnes. Alors, la première interrogation que l'on pourrait formuler a trait à l'existence de cette espèce de fatalité qui fait qu'à chaque fois que nous parlons de zones piétonnes et de mobilité douce au sein de ce Conseil municipal et dans les débats politiques de cette Ville et de cette République, nous finissons par parler de parkings.

Cinq millions de francs nous sont demandés pour commencer à concrétiser une initiative que le Conseil municipal a acceptée. Il aurait pu la refuser. L'initiative aurait été soumise au peuple. Mais depuis dix ans, à chaque fois qu'une question portant sur la mobilité douce, la création de zones piétonnes, de pistes cyclables ou sur la création d'instruments pour pouvoir se déplacer en ville autrement qu'en voiture, a été posée, les citoyennes et les citoyens de la ville de

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Genève ont soutenu les propositions des associations qui militent pour la mobilité douce, celles des partis de gauche et des Verts. Ils n'ont pas soutenu les propositions des partis de droite ni celles du TCS ni encore celles de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

Depuis dix ans, les votes populaires dans cette commune – mais aussi dans cette République dans la mesure où la commune arrive parfois à faire la décision dans le canton – sont tous convergents. Nous aurions fort bien pu aller au vote populaire, et le vote populaire n'aurait très vraisemblablement fait que confirmer tous les votes populaires précédents. Si nous devons aller au référendum contre la création d'un parking à Rive, le vote populaire – nous avons pleinement confiance – confirmerait les votes populaires des citoyennes et des citoyens de la ville contre les parkings, pour les zones piétonnes, pour les pistes cyclables et pour les transports publics.

Le deuxième point est lié au premier. L'objet de notre discussion et des projets qui nous sont soumis, c'est la concrétisation de l'initiative pour les 200 rues piétonnes, pas la création de parkings. Le soi-disant compromis pondu par le nouveau centre, c'est-à-dire les Verts, les Vert'libéraux et les démocrates-chrétiens, est exemplaire de la confusion entre le débat sur les zones piétonnes et celui sur les parkings ou, du moins, d'un certain malentendu.

Nous avons à réaliser un vœu populaire. Nous avons reçu quelque chose qui ressemble à un mandat politique, celui de l'initiative pour les 200 rues piétonnes, et qui nous a été donné par le Conseil municipal de la législature précédente. L'initiative ayant été acceptée par le Conseil municipal, le Conseil administratif est mandaté pour la réaliser. L'initiative portant sur des zones piétonnes, et non sur des parkings, le Conseil municipal et le Conseil administratif sont mandatés pour réaliser des zones piétonnes, et non des parkings.

Ce mandat a en plus été confirmé par le vote des citoyennes et des citoyens de la ville de Genève sur l'initiative populaire «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)». Je vous rappelle, en effet, que si le peuple s'est majoritairement prononcé en faveur de cette initiative-ci, c'est parce que le vote en ville de Genève a été suffisamment clair et suffisamment majoritaire en faveur des mesures de mobilité douce pour faire basculer le vote cantonal. Toutes les décisions populaires – et je le répète – qui ont été exprimées dans les urnes depuis dix ans sur des histoires de parkings, de zones piétonnes, de pistes cyclables et de soutiens aux transports publics, toutes, sans exception, ont été en faveur des thèses que soutiennent les organisations de défense de la mobilité douce, les partis de gauche et les Verts. Et il n'y a pas d'exemple, depuis dix ans, d'un vote en ville de Genève en faveur des thèses défendues, ce soir, par le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, et que défendent, à moitié, les démocrates-chrétiens. On ne refera pas le Parti démocrate-chrétien:

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

quand il défend une thèse, c'est toujours à moitié! (*Rires.*) Qu'il l'a défende maintenant avec les Verts et les Vert'libéraux ne fait qu'ajouter deux tiers à une moitié! Ça fait un peu plus que 100%; c'est un étrange compromis arithmétique. Politiquement, c'est un compromis intenable!

Nous avons un mandat qui nous a été donné parce que nous sommes censés représenter, ou en tout cas censés défendre les intérêts de la population de la ville – et pas les intérêts de la Fondation des parkings, ni ceux des pendulaires qui se déplacent en ville en voiture et qui tiennent à pouvoir continuer à le faire, qu'ils soient Vaudois, Français, ou qu'ils vivent dans le reste du canton. Ce sont les intérêts de la population de la ville de Genève que nous défendons, et seulement ces intérêts-là...

Une voix. Et les commerçants!

M. Pascal Holenweg. Non, les intérêts de la population! Les commerçants ne font pas partie de la population. (*Huées et applaudissements.*) Le mandat politique que nous avons reçu, nous l'avons reçu de la population. La population, ce sont des individus. Qu'ils soient commerçants, salariés, retraités ou non-votants, ces individus font partie de la population. Mais il n'y a pas un mandat des commerçants qui soit séparé d'un mandat des non-commerçants. Et ce mandat de la population, il est très clair depuis dix ans. Il est réitéré, réaffirmé... (*Remarques.*) C'est le mandat de la population de la ville, ce n'est pas le mandat des pendulaires vaudois, genevois ou des pendulaires périphériques. Ce n'est pas le mandat de la Fondation des parkings. Ce n'est pas un mandat reçu du TCS ni de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

M. de Kalbermatten nous disait, tout à l'heure, que ce compromis, c'est maintenant ou jamais, et que par ce compromis – qui vise éventuellement à pouvoir construire un parking à Rive – nous rendons possible la création de zones piétonnes, en échange de la possibilité de création de parkings. Cet argument, qui a d'ailleurs été repris par la conseillère d'Etat Künzler, est assez étrange, car c'est à peu près comme si on nous disait que c'est en implantant un hypermarché qu'on soutient les petits commerçants, ou que c'est en installant une raffinerie dans une réserve naturelle qu'on la préserve.

Encore une fois, nous sommes ici pour respecter un mandat qui nous a été donné par une initiative, et que le Conseil municipal a confirmé. Ce mandat, c'est de réaliser des zones piétonnes, pas de construire des parkings. S'il faut recourir au référendum, s'il faut y recourir six fois, dix fois, s'il faut y recourir chaque fois qu'une proposition d'installation de parking sera faite en ville de Genève, nous le ferons! A chaque fois que nous l'avons fait, nous avons gagné le référendum et

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

à chaque fois que nous le ferons, nous gagnerons le référendum, parce que c'est la population de la ville qui se prononce. (*Remarques.*) C'est la population de la ville, pas celle de la périphérie, ni celle des pendulaires, pas plus que le TCS ou la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

Nous sommes les représentants des gens qui habitent ici, pas de ceux qui viennent en voiture ici. Nous sommes les représentants des gens qui, ici, veulent des zones piétonnes et des pistes cyclables, pas des parkings. C'est la raison pour laquelle, s'il faut recourir au référendum pour empêcher la construction d'un parking, à chaque fois que nous pourrons le faire, nous le ferons, et je vous invite à vous souvenir de l'exemple de la place Neuve où, déjà, on voulait nous emphy-siquer un parking au prétexte de créer une zone piétonne. Chaque fois que vous vous livrez à cet exercice, nous nous livrerons à l'usage du référendum et, à chaque fois que nous le ferons, nous gagnerons! (*Applaudissements.*)

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais tout d'abord m'étonner de la capacité de ce Conseil municipal à saisir toutes les opportunités qui se présentent pour camper sur ses positions, figer le débat et empêcher de trouver des solutions concrètes. Je ne suis pas sûre, Madame la présidente, qu'après avoir entendu la droite et la gauche s'exprimer et annoncer à tour de bras, référendum sur référen-dum, à qui mieux mieux, nous ayons voté des montants suffisants au budget, en décembre, pour toutes les votations municipales qu'il conviendra d'organiser afin de voter sur les référendums annoncés.

Quoi qu'il en soit, je souhaite ce soir vous redonner la position des Verts sur la question de la piétonnisation parce que c'est effectivement ce dont nous sou-haitons discuter, et sommes contents de pouvoir le faire. Pourquoi faut-il piéton-niser? Du point de vue des Verts, ce n'est pas dans le but d'empêcher les moteurs de tourner rondement. Nous sommes, chacun à notre tour, usagers des trans-ports publics, piétons, automobilistes et, pour les plus intrépides d'entre nous, cyclistes. Nous sommes évidemment tout cela, chacun à notre tour, et il ne s'agit pas d'être pour ou contre tel ou tel mode de transport.

Le projet sur lequel nous discutons est un projet de piétonnisation. Les objec-tifs politiques qui motivent ce projet sont au nombre de trois: des objectifs envi-ronnementaux, de santé publique et des objectifs de politique sociale. Pour réali-ser ces objectifs, nous pensons qu'il est indispensable de redimensionner l'espace public dévolu aux voitures, plus précisément au trafic individuel motorisé, et d'augmenter l'espace à disposition des habitants et des mobilités douces.

Je crois qu'il n'est pas inutile à ce stade du débat de rappeler un certain nombre de choses qui sont connues, mais qu'on oublie opportunément au moment où l'on parle du projet que nous devons voter ce soir.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Le trafic individuel motorisé implique un certain nombre de nuisances qui ont des implications environnementales, notamment au niveau de la qualité de l'air. Tout le monde sait que les normes OPAir ne sont pas respectées. En 2010, elles n'étaient pas plus respectées que dans toute la décennie qui a précédé, et le rapport du Canton de Genève à ce sujet a constaté une stagnation. Cela veut dire, concrètement, qu'il n'y a plus d'amélioration en matière de qualité de l'air. Evidemment, la qualité de l'air est pire en ville de Genève que dans le reste du canton. Il est également connu – mais cela mérite d'être rappelé – que le trafic motorisé est responsable de 75% du dépassement des normes OPAir, notamment en matière d'ozone et de particules fines.

La piétonnisation est aussi nécessaire parce qu'il est indispensable de respecter les normes relatives au bruit, les normes OPB. Un seul chiffre: en ville de Genève, par rapport au reste du canton, les normes OPB sont dépassées 8 à 23 fois, selon les critères reconnus, et cette exposition excessive de la population au bruit est évidemment majoritairement recensée en ville de Genève. Parmi les actions cibles inventoriées au niveau du Canton pour respecter les normes OPB figure la modération du trafic. Celle-ci permettra un assainissement du bruit et des zones particulièrement exposées au bruit.

Si ces normes OPAir et OPB ne sont pas respectées, alors les coûts d'investissements seront majeurs pour la Ville pour financer des mesures qui, sans éradiquer le mal, viseront uniquement à essayer de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. J'en veux pour preuve, par exemple, les montants importants que nous avons votés récemment pour utiliser du matériel phonoabsorbant dans un certain nombre d'aménagements. Il s'agit d'investissements et de projets onéreux, alors que, par la piétonnisation, on peut atteindre les mêmes objectifs de manière bien moins coûteuse.

En matière de santé publique, les objectifs sont également extrêmement importants. La *Tribune de Genève*, l'automne dernier, a fait sa une sur les problèmes de surpoids et d'obésité à Genève. 46% des personnes connaissent un surpoids. On ne marche plus assez. La sédentarité a des effets négatifs en matière de santé publique. Il convient également d'agir à ce sujet, et la piétonnisation permet de le faire.

Enfin, il y a les affections respiratoires, et ce n'est pas la moindre des nuisances liées au trafic individuel motorisé qui pourrait être contrecarrée par la piétonnisation. Elles connaissent également une recrudescence extrêmement importante et, à ce sujet, il importe de relever que ce ne sont pas tant les pics de pollution qui produisent des effets importants sur les statistiques d'affections pulmonaires et respiratoires que la chronicité des dépassements des valeurs limites d'immission...

La présidente. Il vous reste trente secondes!

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M^{me} Fabienne Fischer. Les Verts préconisent non pas de piétonner exclusivement au centre-ville pour réaliser un centre commercial géant en plein air, mais de répartir les objectifs de piétonnisation dans tous les quartiers. Nous voulons piétonner autour des lieux de vie, des crèches, des écoles, des maisons de quartier, des EMS...

La présidente. Votre temps de parole est écoulé, Madame Fischer.

M^{me} Fabienne Fischer. Je vais rapidement conclure, Madame la présidente. Aujourd'hui, nous pouvons choisir de faire un compromis qui prenne en considération la question du stationnement, puisqu'il faut être aveugle pour ne pas voir que la piétonnisation a des conséquences sur le stationnement. C'est pourquoi nous devons accepter un compromis qui devrait permettre...

La présidente. Il faut conclure, Madame Fischer!

M^{me} Fabienne Fischer. ...l'adhésion de la population. Il nous faut obtenir l'adhésion de la population au vote que nous ferons ce soir et, en ce sens, je vous invite à soutenir le compromis auquel nous sommes arrivés. En toute dernière remarque...

La présidente. C'est terminé, Madame Fischer!

M^{me} Fabienne Fischer. J'aimerais demander le vote nominal sur le vote final de la délibération.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je me permettrai, pour commencer, par faire quelques remarques à nos amis les Verts. Ne vous inquiétez pas, ça viendra évidemment pour vous aussi... Ça tombe bien que je prenne la parole juste après M^{me} Fischer parce que, d'une façon générale, on voit bien, dans son discours, que la volonté réelle des Verts est d'infliger – le mot est peut-être un peu dur – en tout cas d'imposer à la population un certain mode de vie, qu'il soit sanitaire ou lié à un mode de transport. Cette façon de penser est tout à fait détestable. Moi, en tout cas, je m'y oppose très fortement. Cela montre bien que le fond de cette initiative, c'est de changer le mode de vie des gens. D'ailleurs, leur magistrate, M^{me} Künzler, l'a bien montré, notamment avec la rénovation du réseau TPG. Une de ses motiva-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

tions, sa motivation cachée, était certainement de faire plus marcher les gens. On voit donc là que la motivation réelle des Verts, c'est de changer le mode de vie des gens et, accessoirement, d'empêcher la voiture d'entrer en ville.

C'est la seule chose que je peux retenir, puisque, sur le fond, s'agissant de la question des normes OPB à respecter, n'importe quelle personne un peu sensée comprendra que la mobilité, c'est comme le corps humain: quand on clampe une artère, le sang n'arrête pas de couler. Au mieux, elle se bouche là où on a clampé. Les tissus qui sont derrière ainsi que les veines qui suivent se nécrosent, et c'est à peu près tout ce que cela change. Mais le sang n'arrête pas de couler. Au pire, si la clampe est maintenue, le corps humain meurt; au mieux, si on la lâche, on débloque le bouchon. Alors, ce n'est en tout cas pas avec 50 ou 200 rues fermées au trafic qu'on améliorera les normes OPB, puisque, comme vous le savez, le trafic ne disparaîtra pas du jour au lendemain... C'est comme la question des gens qui décident de venir habiter en ville de Genève. Le trafic se reportera simplement sur les autres artères qui connaissent déjà des problèmes d'assainissement.

Mais je vous rappelle simplement que c'est illégal. A partir du moment où le report de trafic dans une autre rue sera supérieur à 20%, on aura plus d'un décibel supplémentaire dans cette rue-là, et cela, c'est illégal. Il nous manque d'ailleurs toujours une étude d'impact à cet égard. Voilà où nous en sommes, Mesdames et Messieurs, pour ce projet, au niveau des impacts.

Je me permets ensuite de revenir au Parti démocrate-chrétien, et vous lui transmettez, Madame la présidente – vous en faites bien évidemment partie aussi – que je prends bonne note de sa longue expérience d'invertébré en matière de positionnement politique. Je pense, effectivement, qu'il y a de quoi apprendre...

S'agissant de la question de la votation populaire, vous transmettez également à M. Holenweg, Madame la présidente, que c'est cela le vrai problème. Je vous rappelle simplement, Mesdames et Messieurs, que le Conseil d'Etat n'a même pas pris position sur cette initiative. Il ne l'a pas validée. Pourquoi? Parce qu'il la considère comme une pétition – forte, certes, puisqu'elle a réuni plus de 4000 signatures – mais qui n'en reste pas moins une pétition. Mais ce n'est pas de notre compétence! Ce n'est pas nous qui déciderons si ces rues doivent être fermées. C'est le Conseil d'Etat. Nous pouvons toujours caracoler en disant qu'en Ville de Genève on a décidé. Mais cela s'appelle du totalitarisme, quand une petite partie de la population décide pour le reste de la population, parce qu'elle a la chance de faire partie des privilégiés domiciliés au centre de la ville!

Cette initiative aurait dû être déposée au niveau cantonal. Au niveau cantonal, on aurait pu prendre position. On aurait dû avoir un vote au niveau cantonal. Cela aurait eu le mérite d'être clair. Alors vous transmettez à M. Holenweg, Madame la présidente, que la volonté populaire sur cet objet sera de tout de façon nécessaire, mais qu'il aurait mieux valu qu'elle puisse s'exprimer au niveau cantonal,

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

puisque la fermeture de rues, ce n'est pas de notre compétence. Une fois encore, mon propos est de vous rappeler qu'on ne créera pas de rues piétonnes parce qu'il y a trop, beaucoup trop de contraintes juridiques, à des niveaux qui ne sont pas de notre compétence pour que nous fassions quoi que ce soit.

Ce dossier est mal préparé au niveau de nos seules compétences d'aménagement de l'espace public. On n'a rien prévu pour mettre quelque chose dans ces rues. On ne sait même pas comment on va mesurer l'impact de la piétonnisation un an avant la fermeture. D'autre part, le coût est exorbitant. Nous pouvons estimer de façon certaine que la piétonnisation à l'essai durant un an et la fermeture définitive de ces rues dans la foulée coûteront au bas mot 50 millions de francs. Je pense que nous avons autre chose que cela à faire avec 50 millions de francs en ce moment en ville de Genève. Et puis, finalement, vous mentez à la population si vous lui faites croire que vous réaliserez quelque chose en votant ce projet ce soir. Alors, je me réjouis du vote nominal. Vous vous en doutez, nous demanderons évidemment le troisième débat. Mais, ce soir, vous ne voterez rien de concret. Au mieux, ça bloquera tout. Au pire, ce sera le statu quo!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je suis sensible à ce qu'a dit M^{me} Fischer à propos des personnes ou des personnalités qui ont un peu d'embonpoint. Il est vrai que nous avons pensé – c'est une des raisons de cet accord – à la santé de ceux qui ont besoin de marcher un peu, de se dégourdir les jambes, et je n'ai pas de ce côté-là l'expérience chirurgicale de M. Genecand, mais, en tout cas, je sais que cet accord est un essai.

C'est un essai parce que nous en avons un peu ras le bol, tous, ici dans cette assemblée de gens honorables, de combattre sur les mêmes thématiques depuis à peu près quinze ans. Depuis à peu près quinze ans, nous sommes dans un combat perpétuel, sans fin, entre les «pro-vroum vroum» et les «pro-gling gling». Je crois qu'à un certain moment il faut se donner les moyens d'aller un peu plus loin dans ce débat. Peut-être ne gagnera-t-on pas ce soir! Certains nous traitent d'invertébrés, mais nous avons peut-être le droit de changer d'avis et de nous ouvrir aux propositions de l'Alternative! Moi, je trouve cela plutôt intéressant de s'ouvrir aux propositions de l'Alternative. D'ailleurs, très souvent, le Parti socialiste nous propose de signer un certain nombre de ses motions. Ce ne sera pas le cas ce soir, mais, nous, nous sommes ouverts, contrairement au Parti libéral-radical.

J'aimerais donc dire merci aux Verts! Oui, merci à ceux qui ont eu, ce soir, l'intelligence d'ouvrir le débat un peu plus largement. Et pourquoi a-t-on besoin

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

d'ouvrir ce débat plus largement? Tout simplement parce que la Constitution, à Genève, garantit une liberté totale du choix de mode de transport. Cela signifie que tout le monde peut prendre sa voiture, que tous ceux qui adorent le tram peuvent prendre le tram et que d'autres peuvent aller à pied ou à vélo. Et là, vous transmettez à M. Holenweg, Monsieur le président de séance, que c'est aussi une décision populaire, comme l'est, d'ailleurs, la décision d'aller de l'avant avec ces 200 rues piétonnes.

Par contre, je suis d'accord avec M. Holenweg sur le fait que la population de Genève a envie de mieux vivre. Elle a envie, effectivement, qu'on respecte un certain nombre de normes. Le bruit est devenu insupportable en ville de Genève. Quand on habite à la route des Acacias ou à la rue de Lausanne, on ne peut pas dire que c'est très agréable. Il y a toute une série de petites rues où la situation l'est encore moins, et je pense que, là, nous devons faire un effort.

Et puis, ce soir, on ne peut pas dire que nous soyons dans une logique politique traditionnelle, puisque les Verts font un pas vers nous, eux qui, défenseurs du vélo et de la mobilité douce, ont amené ce débat sur la scène politique genevoise. Je vous rappelle qu'il y a encore vingt ans personne ne pensait à ce combat-ci. Alors, si les Verts font un pas vers nous, pourquoi ne ferions-nous pas un pas vers eux? C'est aussi cela la mobilité douce!

Moi, je comprends les préoccupations qui s'expriment ce soir. Je comprends les préoccupations du Mouvement citoyens genevois. Alors, vous, Mouvement citoyens genevois, qui dites: «Résidents d'abord, résidents toujours, aimons les résidents genevois, donnons-leur la priorité sur tout!», eh bien, donnez ce soir, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, la priorité aux habitants de la ville de Genève!

Il ne s'agit pas de fermer tous les axes primaires, ceux-là mêmes qui permettent la fluidité de la circulation en ville. Il s'agit de fermer un certain nombre de rues qui sont déjà fermées et qui amélioreraient la vie des citoyens des quartiers où elles sont situées. Je voudrais rassurer le Mouvement citoyens genevois sur ce point-là. Lui dire aussi qu'une distance de 500 m à 750 m, ce n'est pas la panacée non plus, et je crois qu'en ville de Genève on peut tout à fait déposer sa voiture dans un parking de compensation et marcher 500 m pour se rendre quelque part sans avoir besoin d'un 4x4, ou de parquer sa grosse moto devant l'Hôtel de ville.

En outre, je comprends la préoccupation de M. Bertinat quand il dit que, de toute manière, ce compromis ne fonctionnera jamais parce que M. Pagani fera ce qu'il voudra, parce qu'il ne sera pas respecté, et que ces compensations ne seront jamais réalisées. Je comprends cette préoccupation. Je la comprends, car, dans le passé, M. Pagani ne nous a pas toujours montré que nous pouvions lui faire confiance... (*exclamations*) ...et c'est pourquoi je rejoins aussi – pas sur tout, mais en partie – ce qu'a dit Adrien Genecand à son propos.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Monsieur Holenweg – vous transmettez, Monsieur le président – le fait de persister dans ce dogmatisme, encore plus dogmatique, encore plus fort que dans le discours des Verts, qui ont toujours été les tenants de la mobilité douce en ville, cela m'étonne un peu. Ce discours m'étonne. Aujourd'hui, nous avons des pendulaires qui viennent en ville de Genève et y paient des impôts. Je ne vais pas entrer en matière sur les frontaliers, mais ces gens-là paient des impôts en Ville de Genève. Ils ne peuvent pas voter, mais je peux vous assurer que s'ils pouvaient le faire, la majorité, aujourd'hui, serait peut-être un peu différente!

Alors, peut-être que nous ne gagnerons pas ce soir. Peut-être que cette logique de l'affrontement perpétuel des «pro-vroum vroum» contre les «pro-gling gling» se perpétuera, mais peut-être aussi que nous pourrions montrer à la population, en bonne intelligence, que nous parvenons à nous donner les moyens de réfléchir. Je trouve que ce qui a été fait est admirable, et il en aurait été de même si le Parti libéral-radical avait fait ce rapprochement-ci. Le Parti libéral-radical va peut-être refuser ce soir le parking des Clés-de-Rive! S'il refuse cet accord, on va refuser, par la même occasion, le parking des Clés-de-Rive! Les commerçants soutiennent aussi le Parti libéral-radical... Peut-être ce dernier ne s'en est-il pas encore assez rendu compte? Mais, avec cet accord, nous ouvrons une nouvelle voie législative pour la piétonnisation de nos rues et pour définitivement enterrer la hache de guerre.

Avant de conclure, je voudrais encore rassurer M. Bertinat. Le Conseil d'Etat a été clair; le Grand Conseil et la commission des transports aussi. Il y aura un parking des Clés-de-Rive, même s'il faut forcer la main. Je crois que le Conseil d'Etat et M^{me} Künzler ont compris qu'il fallait faire un pas, non pas vis-à-vis de l'aspirateur à voitures qui amène les frontaliers en ville! Non! Les habitants ne savent plus où se parquer aux Eaux-Vives! (*Remarques.*) Les habitants ne savent plus où se parquer à Saint-Jean! Nous parlons de familles qui reçoivent des amendes le matin après avoir garé leur voiture dans leur quartier! C'est cela, aujourd'hui, la réalité. Il faut donc des places de parc pour ces gens-là, pour ces familles. Ce parking des Clés-de-Rive servira certes pour les commerçants, la journée, mais, le soir, il servira aux habitants.

Le président. Merci de conclure, Monsieur Chevrolet!

M. Michel Chevrolet. Je conclus simplement en disant que nous continuerons dans ces démarches avec les Verts pour essayer de rendre le débat un peu plus audible, un peu plus intelligent et, surtout, pour convaincre la population et la mobiliser autour d'un autre projet. (*Brouhaha.*) Je vous invite tous, ce soir, Mesdames et Messieurs, surtout les socialistes et Ensemble à gauche, qui défendent les familles qui sont parfois utilisatrices de voitures, à leur donner un souffle d'air

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

dans cette ville, à leur offrir un souffle nouveau. Je vous invite donc à voter la résolution R-149 et les propositions du Parti démocrate-chrétien et des Verts, en espérant qu'au terme de ce vote – qui, j'en suis sûr, sera positif, parce que vous n'êtes pas fous – nous irons dans ce compromis qui nous permettra, je pense, de changer un peu l'histoire de la ville de Genève et d'arrêter ces débats qui nous fatiguent et qui commencent vraiment – et moi le premier qui suis en politique depuis quinze ans – à nous exaspérer.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'aimerais revenir sur l'amendement démocrate-chrétien-Verts, puisque, finalement, il est au cœur du problème du stationnement. Je vous ai dit que j'avais des petits problèmes à comprendre ce taux de compensation de 80%/20%. On nous a donné quelques explications, mais pour que tout soit clair, je vais prendre les chiffres tels qu'ils sont avancés dans les rapports PR-862 A/B. On perd 896 places automobiles. Ces places sont compensées à hauteur de 80%, c'est-à-dire que, dans l'affaire, on perd 170 places pour voitures, lesquelles deviennent des nouvelles places attribuées aux deux-roues, bicyclettes et motos comprises.

Cela suit une certaine logique, puisque de nombreux citoyens ont abandonné leurs voitures pour passer aux deux-roues et tenter ainsi de vaincre les difficultés du trafic. Il y a une certaine logique et, en cela, nous soutiendrons l'amendement des démocrates-chrétiens et des Verts. Il n'en reste pas moins que le projet est toujours aussi boiteux qu'au départ. Nous n'en savons guère plus. Nous le trouvons toujours aussi coûteux, et c'est pourquoi nous le refuserons en deuxième débat.

M. Claude Jeanneret (MCG). Eh bien, ce soir, j'entends plein de choses intéressantes sur la Vieille-Ville. Je ne sais pas qui parmi vous habite la Vieille-Ville. Moi, j'y habite, et je trouve que les choses que j'ai pu entendre sont assez surprenantes.

Le trafic en Vieille-Ville est un trafic extrêmement limité. Nous n'avons pas de traversées de gens qui viennent de je ne sais où pour aller je ne sais où. Nous avons des gens qui habitent en ville, qui conduisent doucement, qui respectent le piéton. Je dois dire que, pour nous, les habitants de la Vieille-Ville, c'est une forme de sécurité parce qu'une rue qui n'a plus d'activité du tout est une rue qui devient dangereuse. Elle devient dangereuse parce qu'il y a là des gens qui ne sont pas nommables. Il y a des trafics de drogue, il y a des trafics de n'importe quoi.

S'agissant des accès aux commerces, tout le monde ne vient pas nécessairement en voiture, mais c'est quand même assez pratique, selon ce qu'on a acheté, de pouvoir le mettre dans son coffre. Et puis, je parlais des gens qui roulent dou-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

cement. J'habite au Bourg-de-Four. De tous mes voisins, il n'y en a aucun, mais aucun, qui se plaint de la voiture! Il y a d'autres choses plus embêtantes pour les piétons, comme peut-être certains deux-roues motorisés qui foncent sur les piétons, qui sont sur les trottoirs. Cela, c'est peut-être gênant. Mais en tout cas pas la voiture!

En ce qui concerne les zones piétonnes, oui, il faut les développer, de manière harmonieuse, comme on le voit dans les grandes villes. J'en reviens; c'est magnifique! Les accès pour voitures sont placés sous la zone piétonne parce que de cette manière on fait ses achats, on descend avec l'ascenseur et on arrive à sa voiture. Des grandes villes en Europe, en Amérique, en Amérique du Sud, j'en ai vu! Elles sont toutes organisées de cette manière-là. Vous avez un bon exemple en Europe, c'est l'Allemagne. C'est prodigieux! Les parkings sont situés à l'entrée des rues piétonnes, et Dieu sait s'il y en a, là-bas, mais parce que c'est bien organisé! Et c'est ça l'avenir!

Quand on parle de 5 millions de francs pour aménager et détruire des rues, je dis non! Mettez ces 5 millions de francs pour construire des parkings supplémentaires à l'entrée des zones piétonnes et, là, vous aurez une quantité de gens qui viendront se promener, qui viendront acheter, qui viendront déambuler. On aura une vie agréable avec un accès agréable et possible. Mais s'il n'y a pas d'accès, les gens ne vont pas dans une zone piétonne!

Le discours que j'entends ce soir me surprend, car il n'est pas réaliste. M. Holenweg nous parle de la Vieille-Ville. Je ne sais pas où il habite, mais en tout cas, moi, qui suis citoyen de la Vieille-Ville, je n'ai jamais entendu les citoyens de la Vieille-Ville dire qu'ils ne voulaient pas de voitures! Ce n'est pas vrai! Peut-être que chez vous, aux Eaux-Vives, c'est comme ça, Monsieur Holenweg, mais pas chez nous. Et c'est faux! Nous avons besoin d'un accès! Nous avons besoin de vie, et il serait absolument épouvantable d'avoir une Vieille-Ville sans voitures, sans accès, car ce serait une ville qui meurt, et c'est ce que nous voulons éviter. La Vieille-Ville est déjà en zone sinistrée. Il y a moins de gens qui y viennent parce que plein d'accès ont déjà été bouchés. Non! Il faut, au contraire, ouvrir la Vieille-Ville.

Alors, avec les 5 millions de francs, faisons un grand parking! Je ne sais pas où, mais, en tout cas, à l'entrée de la Vieille-Ville. Comme cela, nous aurons plus de monde et nous vivrons agréablement. Et je crois qu'il n'y a qu'à voir ce qui se passe dans une petite ville française comme Montpellier, puisque c'est quand même une ville équivalente à Genève: il y a 12 000 places souterraines pour l'accès à la zone piétonne. 12 000 places! On en est-on à Genève? Il n'y a rien du tout.

Je trouve que les zones piétonnes sont quelque chose de formidable, mais l'accès aux zones piétonnes doit être protégé. Et je dois dire qu'il y a un dis-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

cours presque un peu fanatisé. Je ne vois pas pourquoi nous discutons de cette façon antinomique, avec d'un côté ceux qui ne veulent pas d'accès aux voitures mais des zones piétonnes et, de l'autre, ceux qui ne veulent pas de zones piétonnes mais des accès aux voitures. Cela me dépasse. Non! Il faut les deux! Il faut un maximum de voitures qui donnent la possibilité de profiter des zones piétonnes sans en être trop éloigné. Et c'est ainsi qu'on arrivera à développer une vie agréable, une vie détendue, au centre de Genève, tout en donnant l'accès à cette vie détendue à tous les habitants de la périphérie qui trouveront ainsi un moyen de se garer.

S'agissant des voitures frontalières, je ne crois pas que ce soit là un risque – même si c'est le thème du Mouvement citoyens genevois – car, si on avait vraiment beaucoup de frontaliers en ville, il y a longtemps qu'on voterait en France! Je ne crois donc pas que ce soit là un danger.

Soyons un peu conciliant. Le trafic en ville, modérément, oui! Des parkings proches des zones piétonnes, à développer, et la zone piétonne, à aménager, d'une manière agréable pour tout le monde! Voilà comment nous arriverons à créer un centre-ville agréable et vivant, sans ces interdictions permanentes, ces trucs absolus où il y a ceci ou cela, non! C'est dans l'osmose de différentes manières d'accéder au centre-ville que l'on trouvera une solution agréable.

M. Denis Menoud (MCG). Monsieur Pagani, je ne vous attaquerai pas ce soir, vous en avez déjà assez reçu... Je m'adresserai aux bancs d'en face, les nouveaux croisés...

Le président. Vous vous adressez au président, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. ...les croisés de la pédale douce, la pédale de vélo... (*rires et remarques*) ...ces fanatiques mus par une pensée religieuse qui se gargarisent de droits démocratiques. Que n'ont-ils pas fait l'année passée, Monsieur le président? Ils ont fait en sorte que le peuple de Genève ne vote pas sur l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous». C'est ça qui est extrêmement grave! Je suis pour le débat démocratique. Nous n'avons pas les mêmes idées – c'est clair – mais si vous demandez des signatures aux citoyens genevois, Mesdames et Messieurs, la moindre des politesses et des probités intellectuelles eût été que vous fassiez voter cette initiative par le peuple. Comme cela, on aurait été tout à fait clair. (*Brouhaha.*)

Cette pensée religieuse des nouveaux croisés se manifeste, par exemple, par les gargarismes sur la piétonnisation, où ces néo-bobos – parce que c'est ce

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

qu'ils sont, en réalité: ils portent l'ordinateur dans la sacoche du vélo, relax, et ils sont assez loin des préoccupations des simples gens – font que l'on construit des immeubles en ville de Genève, sans parking, sans parking pour les habitants, et cela uniquement pour des questions idéologiques, parce que la voiture, c'est mauvais, point, j'ai décidé! Monsieur le président, nous constatons, en face de nous, une phase d'intégrisme religieux qui fait franchement peur.

On nous demande un crédit de 102 000 francs par rue, pour un essai d'une année. 100 000 francs, ce n'est quand même pas rien! Je ne sais pas si beaucoup de gens touchent 100 000 francs par année dans cette assemblée, mais, enfin, certainement pas nos électeurs! Alors, prendre 100 000 francs pour les mettre dans une corbeille à papier, c'est très intelligent!

Cela dit, en réalité, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'idée sous-jacente à cela n'est pas du tout de faire des rues piétonnes. De cela, tout le monde est convaincu, puisque chacun d'entre nous a visité des villes de France, d'Espagne et de Navarre, et qu'on voit qu'il y a une certaine cohérence. Mais, ici, ce n'est pas du tout le cas. Ici, on nous propose des petits bouts par-ci par-là, dans des rues soi-disant en déshérence. Le but, c'est de créer des chicanes à la circulation et à la mobilité, de sorte que seuls les vélos pourront circuler, et c'est ça le grand problème!

Je ne viendrai pas, ici, refaire le procès des Transports publics genevois et de cette politique imbécile que nous avons depuis des années, qui a abouti à ce que des pénétrantes comme la rue de Lausanne deviennent des espèces de voies vicinales. La rue de la Corraterie, on n'en parle même pas! Pas plus que la gare Cornavin ou autres. Mais il y a bien une pensée globale de créer des embrouilles et des chicanes. Ceci, nous pouvons difficilement le tolérer, Monsieur le président, parce qu'en plus de cela et de cette question des TPG, nous avons tous ces travaux gérés on ne sait trop par qui, tous ces chantiers et ces rues bloquées où on ne voit personne. C'est fermé durant des mois et des mois ou, en tout cas, durant des semaines. On ne peut plus circuler. Et ceci dans l'intérêt de qui? De personne!

On a enlevé deux ponts à la circulation: le pont des Bergues, qui est devenu un pont pour les vélos, que les cyclistes n'utilisent malheureusement pas, mais qu'on ne pourrait plus rouvrir à la circulation, et le pont de l'Île à Bel Air, qui est un pont de passage. Je vous rappelle que c'est là que Jules César bloqua les Helvètes. Ce n'est quand même pas rien! Là, on a fait un *hub*, comme on dit. C'est le terme technique utilisé aujourd'hui, et qui nous fait tous bien rire. Aujourd'hui, nous n'avons plus que trois ponts. Voilà ce qui freine aussi la mobilité!

Evidemment, les bancs d'en face ont évoqué – ou plutôt ne l'ont pas vraiment fait – les sous-jacents, ou plutôt les conséquences de leur politique. C'est la raréfaction des places de parc. Cela indique qu'on a maintenant délégué à tort à une fondation, qui s'appelle la Fondation des parkings, la persécution des habi-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

tants et de toutes les personnes qui ont des voitures en ville. (*Exclamations.*) Je trouve inacceptable que cette fondation, qui est à la charge de je ne sais trop qui – de l'Etat et de M. Maudet, qui sais-je encore – soit là pour persécuter les automobilistes. Et, effectivement, avec vos 50 rues piétonnes et la perte de ces 836 places compensées à x pourcent, on va accroître encore ce phénomène et cette rapine dont nous sommes tous victimes! (*Brouhaha.*)

Par conséquent, je vois assez mal que nous puissions voter 100 000 francs pour 50 rues, pour qu'on nous dise dans une année que cela n'a pas été probant. Franchement, Mesdames et Messieurs, le troisième débat clarifiera les choses, mais, en l'état, cela nous semble très difficile d'accepter ce mot magique, ce compromis, qui nous est renvoyé à la figure, sans arrêt, comme l'Eglise catholique sait le faire avec le thuriféraire... C'est cela, n'est-ce pas?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. L'encensoir!

M. Denis Menoud. L'encensoir. Merci, Monsieur Pagani. Le compromis, il est bien, mais le compromis entre quoi et quoi? En fait, ce n'est pas un compromis que vous proposez. M. Carasso n'est pas là pour répondre dans les rangs d'en face, mais c'est intéressant d'écouter le discours de M. Carasso. C'est le croisé! Il ne se pose aucune question! C'est comme ça! On va y aller, on va sortir la rapière et on va couper les têtes! C'est ça, son raisonnement! Et vous, Mesdames et Messieurs, vous avez peur et vous vous dites que, finalement, il vaudrait peut-être mieux baisser... Je n'aime pas ce terme vulgaire, alors disons que vous avez peur de déplaire à la partie d'en face. Mais nous, s'ils veulent la guerre, ils l'auront! Nous n'avons pas peur de la bagarre!

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais rapidement vous indiquer que le groupe démocrate-chrétien et les Verts ont déposé un sous-amendement à leur amendement afin de répondre à la remarque tout à fait pertinente de M. Bertinat concernant l'ambiguïté de la formulation sur les deux-roues. Afin de rassurer l'Union démocratique du centre quant à notre volonté de ne pas péjorer les places deux-roues existantes, nous avons précisé qu'il s'agissait de créer des places supplémentaires pour les deux-roues:

Projet de sous-amendement

«Art. 2. – (nouveau): (...) 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures, le solde restant (soit 20%) devant être compensé par des places supplémentaires en faveur des véhicules deux-roues (...)

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Pour conclure, j'aimerais rapidement dire que, finalement, si ni la gauche ni la droite ne sont pleinement convaincues par ce compromis, c'est qu'il doit être sacrément équilibré!

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous allons passer maintenant aux votes en commençant par les rapports PR-862 A/B. *(Remarque.)* J'ai annoncé tout à l'heure la clôture de la liste des intervenants. Le magistrat s'était inscrit, et m'a demandé de pouvoir parler tout de suite; je lui ai donné la parole. Il fallait demander la réouverture du débat pour qu'il puisse parler à nouveau. Je suis désolée! *(Exclamations.)* Bien, alors, le bureau est d'accord de vous accorder la réponse pour les mises en cause, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, merci de votre bonté! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'outrance appelle l'outrance! Je prie M. Genecand de m'excuser des outrances de langage à la fin de mon intervention. Ceci dit, Monsieur Genecand, quand on stigmatise à ce point le travail des fonctionnaires sans avoir lu la proposition PR-862 que j'ai déposée... Cette proposition indique que ces fonctionnaires ont fait des consultations, qu'ils ont consulté ces milieux économiques, notamment sur leurs attentes, qu'ils ont consulté les Unités d'action communautaire, les associations, enfin, toute une série de gens.

Vous n'avez pas dû voir cela figurer dans le rapport, alors je vous rappelle qu'une synthèse de l'inventaire de ce qui existe sur le sujet a été établie. Il a été demandé d'identifier les 200 rues ou tronçons à piétonniser, de définir les opportunités et les contraintes générales liées à la viabilité du réseau, d'apprécier les conditions de faisabilité de l'initiative, de proposer des rues dont la mise à l'essai pourrait aisément être mise en œuvre et minimiserait les impacts au niveau de la circulation. *(Brouhaha.)*

Et j'en viens à cela, car j'ai entendu les uns et les autres dire que cette proposition empêchera les citoyens de se transporter de manière individuelle ou collective. Il se trouve que toute une série de conditions ont été imposées aux mandataires, puisque, je vous le rappelle, on a fait cette étude grâce à des mandataires, notamment pour qu'il y ait un faible coût d'entretien, que ce soit réversible et peu coûteux. Pour favoriser un sain débat démocratique, je vous demande simplement d'apprécier d'abord la réalité avant de stigmatiser le travail des autres et des fonctionnaires.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Ceci dit, je vous rappelle le fond de cette affaire, Mesdames et Messieurs, parce qu'il y a quand même un fond. Il y a 45 rues et tronçons de rues qui nécessitent, aujourd'hui, un assainissement parce qu'ils sont en zone d'alarme. Alors, il faut cesser de tergiverser! C'est pourquoi, comme certains l'ont fait, bien qu'ils soient des adversaires acharnés, je me rallie à ce compromis qui permet d'avancer et de faire en sorte que ces 45 rues ou tronçons de rue, sortent, en tout cas, à titre d'essai, de l'asphyxie générale. Nous devrions, si nous étions des gens responsables, évacuer de ces rues les enfants en bas âge et les personnes âgées. Je crois que ce n'est pas forcément la bonne méthode, mais toujours est-il qu'il y a des normes sanitaires que nous ne respectons pas.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je me réjouis, avec vous, de faire en sorte que le droit démocratique consistant à lancer une initiative, à la proposer à ce parlement et à la mettre en œuvre, soit respecté, car vous savez que je suis attaché aux droits démocratiques.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote sur les rapports PR-862 A/B. Il y a une série d'amendements et de sous-amendements. Nous allons commencer par voter l'amendement proposant un article 2 nouveau, qui a été déposé par les démocrates-chrétiens, les Verts, M. Chevalier et M^{me} Aubry Conne. Je vous rappelle que nous serons en vote nominal sur l'ensemble des votes sur cet objet.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. de Kalbermatten est accepté par 48 oui contre 24 non (1 abstention).

Ont voté oui (48):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

(MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (24):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

S'est abstenue (1):

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement de M^{me} Chappuis est accepté par 62 oui contre 10 non.

Ont voté oui (62):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M. Luc Broch (S), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Oli-

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

vier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Sylvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (10):

M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement de M. Medeiros est refusé par 43 non contre 30 oui.

Ont voté non (43):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S),

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (30)

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiommelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement de M. Carasso est refusé par 48 non contre 24 oui.

Ont voté non (48):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR),

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (24):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 42 oui contre 31 non.

Ont voté oui (42):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve),

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (31):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Alexis Barbey (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!».

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la réalisation de places de parc en compensation des places supprimées du fait de la piétonnisation prévue dans la proposition PR-862. La compensation doit être prioritairement réalisée par le biais de places de stationnement existantes en mains publiques, parapubliques ou privées qui seraient rendues accessibles au public, à défaut dans un nouveau parking en ouvrage à usage public. 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures, le solde restant (soit 20%) devant être compensé par des places supplémentaires en faveur des véhicules deux-roues motorisés ou non, ceci si possible dans un périmètre de 500 m et, le cas échéant, au maximum à 750 m.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 1 et 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 386 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue aux articles 1 et 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2022.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

M. Adrien Genecand (LR). J'ai bon espoir de convaincre nos alliés démocrates-chrétiens. Je demande le troisième débat.

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

La présidente. Je rappelle que le troisième débat doit être accepté par un tiers de l'assemblée.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (29 oui contre 43 non).

La présidente. Vous êtes suivi, Monsieur Genecand. Le troisième débat aura lieu après une interruption de séance à 23 h 5. (*Applaudissements.*) Je vous prie de rester calmes. Nous passons maintenant au vote de la motion M-994. Un amendement a été déposé par le Mouvement citoyens genevois.

Mis aux voix, l'amendement de M. Medeiros est refusé par 43 non contre 30 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-994 au Conseil administratif est accepté par 38 oui contre 33 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un plan d'ensemble cohérent pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 «200 rues piétonnes»;
- de chiffrer les compensations pour les futures propositions, avec une clé de compensation de 0,8 pour des places destinées aux deux-roues motorisés ou non, cela afin de permettre que la compensation accompagne la réalisation des rues piétonnes;
- de tenir le Conseil municipal informé des discussions en cours concernant le parking des Clés-de-Rive.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Mesdames et Messieurs, le vote électronique ne fonctionne plus... Nous allons voter la résolution R-149 selon les bonnes vieilles méthodes, c'est-à-dire à main levée...

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

Est-ce que nous avons une dernière chance de faire redémarrer la machine, puisque nous devrions procéder à un vote nominal? (*Remarque.*) Madame Fischer, c'est vous qui aviez demandé le vote nominal pour la résolution? Est-ce que vous le souhaitez encore?

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). Je n'avais demandé le vote nominal que sur le vote final de la délibération...

La présidente. Très bien, mais M. Holenweg vient de le demander pour la résolution. Nous allons donc voter à l'appel nominal oral.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution R-149 au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 27 non (3 abstentions).

Ont voté oui (44):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanne- ret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie- Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (27):

M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund

Proposition, motion, résolution: initiative populaire «200 rues sont à vous»

(S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenues (3):

M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Julide Turgut Banelier (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M. Sylvain Clavel (HP), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- présenter un plan d'ensemble cohérent et financièrement chiffré concernant les tronçons qui seront piétonnisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'IN-2;
- chiffrer exactement le nombre de places de stationnement qui seront ainsi supprimées;
- présenter un plan des places de parc perdues et des places de parc trouvées en compensation;
- présenter une étude sur le report du trafic sur les grands axes;
- informer le Conseil municipal sur l'avancement des discussions concernant le parking des Clés-de-Rive.

La présidente. Il va de soi que sans moyens techniques nous n'allons pas faire le troisième débat. (*Protestations.*) Monsieur Sormanni?

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rappeler le règlement du Conseil municipal en ce qui concerne la raison pour laquelle le troisième débat ne peut avoir lieu à la séance de ce soir. Il s'agit de l'article 92, au troisième alinéa: «Il peut avoir lieu dans une séance supplémentaire qui suit immédiatement le deuxième débat si l'urgence le commande en raison de l'existence de délais qui ne pourraient être tenus.» Ce qui n'est manifestement pas le cas. Le troisième débat devra donc avoir lieu à une séance ultérieure. Je vous en remercie, Madame la présidente.

La présidente. Il se trouve que c'est exactement ce que je viens de dire, Monsieur Sormanni, puisque je viens de dire qu'on ne faisait pas le troisième débat maintenant. Je vous annonce que vous pouvez d'ores et déjà agender une séance supplémentaire le lundi 2 avril. La séance est levée.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4022
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4022
3.a) Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862 A/B)	4023
3.b) Motion du 17 janvier 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Michel Chevolet, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «IN-2 – 200 rues piétonnes: compensation et plan d'ensemble cohérent des futures rues piétonnes» (M-994)	4040
3.c) Résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Michel Amaudruz et Olivier Tauxe: «Une étude plus détaillée pour les futures propositions visant la mise en œuvre de l'initiative IN-2 – 200 rues piétonnes» (R-149)	4040
4. Propositions des conseillers municipaux	4092
5. Interpellations	4092
6. Questions écrites	4092

La mémorialiste:
Marguerite Conus